

# SARRALTROFF



**Echos Municipaux 2012**



La page de garde des Echos municipaux 2011 avait été l'œuvre d'Albert Scheffer qui avec beaucoup d'amour et de courage, parce qu'il se savait en sursis et affaibli, avait mis toute son âme dans ce dessin qu'il présentait probablement comme étant le dernier. Il nous l'avait présenté avec beaucoup de fierté lorsque nous lui avons rendu visite avec la commune pour fêter ses 85 ans : Albert était le doyen des hommes de notre village. Peu de temps après nous étions à nouveau chez lui pour l'anniversaire de son épouse Marie Antoinette née Wiedemann qui avait le même âge. Ils avaient passé la majeure partie de leur vie à Bâle où Albert était chef de de la gare SNCF et ils étaient revenus à Sarraltroff berceau de la famille Scheffer pour leur retraite. C'était le troisième dessin que réalisait Albert pour les " Echos municipaux ", titre du bulletin communal de Sarraltroff, baptisé ainsi par feu Emile Muller (père d'Edmond Muller chef de l'harmonie municipale de Sarraltroff). Ce titre auquel Emile tenait, nous en avons conservé l'intitulé depuis de nombreuses années par hommage pour tout son travail de recherche sur l'histoire et notamment la généalogie des habitants de Sarraltroff tout comme pour son implication dans la

musique et le foyer Saint Michel durant d'innombrables années. De la même façon par respect et hommage à tous ceux qui nous ont précédés depuis le maire Marcel Gassmann et ses premiers bulletins communaux, nous avons maintenu la préférence tout comme Robert Beauvais l'avait fait, pour illustrer la première page, du choix soit d'un dessin soit d'une peinture soit d'une photographie ancienne d'intérêt historique pour le village. Outil d'information sur la vie communale et les décisions du conseil, sans avoir la prétention d'être exhaustif ou parfait, ce bulletin se veut aussi un maillon intergénérationnel. Albert Scheffer avait la passion de la peinture et avait exposé récemment encore au Salon de peinture de Dieuze .

Le destin aura voulu qu'Albert et son épouse Marie Antoinette nous quittent à quelques jours seulement d'intervalle pour toujours, ensemble, comme ils avaient vécu. C'est pourquoi nous rappelons leur souvenir avec beaucoup d'émotion tout comme le dernier dessin d'Albert sur lequel nous porterons de ce fait un regard encore plus affectueux.

La page de garde de ce bulletin municipal 2012 est une aquarelle de Marie Paule Kugler, élève de Catherine Zugmeyer des Arts décoratifs de Strasbourg. Il s'agit d'une représentation d'un " Soir d'hiver neigeux ensoleillé sur la Sarre au niveau d'une de ses boucles au Grotteloch " .

**Vue panoramique du chantier de la LGV côte de Dolving avec au fond le Bergholz**





# Le mot du Maire

Chères Sarraltroffoises et Sarraltroffois,

En 2008 dans mes vœux j'évoquais la crise. En 2012 elle est toujours présente sauf qu'aujourd'hui pratiquement plus personne n'en conteste l'existence. En 2012 nous avons vu élire un nouveau président de la République issu d'une nouvelle majorité dans un contexte difficile sur le plan économique au niveau européen et international. Pour ce qui nous concerne directement en tant que commune nous ignorons pour l'instant encore de façon précise les répercussions sur les budgets communaux. On nous annonce ci et là des baisses sur certains postes, et nous nous posons la question sur lequel et combien. Il existe encore des incertitudes. Pourrons nous continuer à investir ?? Quoiqu'il en soit l'incertitude n'est pas un phénomène nouveau et il faut l'assumer. Pour ce qui me concerne en tant qu'ordonnateur des dépenses de notre commune, les années et l'expérience m'ont appris que, quelles que soient les périodes, il faut de la sagesse et de la rigueur dans la gestion communale et l'on ne peut croire ou pire faire croire que tout est toujours possible. Toutes les choses ont un coût et c'est comme dans un ménage on ne peut se permettre des extras à tout bout de champ sans mettre l'équilibre financier en danger et accumuler les dettes. A partir de là on sombre et finalement tout va mal et plus rien n'est possible. Sans pour autant céder à l'autosatisfaction, je peux dire aujourd'hui que nous avons réalisé avec tous un certain nombre de grands projets à Sarraltroff que je n'énumérerai pas tous mais j'en citerai quelques uns comme le remboursement de l'école, l'aménagement du bas du village, l'atelier municipal, l'équipement de la salle

des fêtes...etc tout en gardant des finances saines et **en n'augmentant pas le taux des taxes communales...** Ne soyons pas démagogues, rien ne se réalise sans effort. Ceux qui le souhaitent peuvent consulter par internet le site de Bercy et comparer avec d'autres localités à l'adresse suivante :

[www.colloc.bercy.gouv.fr](http://www.colloc.bercy.gouv.fr). Il faut, il est vrai aussi, une bonne cohésion et de la solidarité car sans cela rien n'est possible. Voilà donc pour quelques considérations générales. Mais venons en aux faits et aux réalisations actuelles.

## **Les investissements réalisés :**

### **- au niveau des écoles :**

Le remboursement du prêt des écoles vient à peine de s'achever qu'il devient à nouveau nécessaire d'investir dans le remplacement de certains éléments: - les portes d'entrée et les fenêtres surtout celles qui sont situées côté pluie doivent être remplacées. Vu les coûts et leur remplacement par des matériaux plus résistants cette opération sera réalisée en plusieurs étapes. Nous avons débuté par la face avant gauche en installant également des rideaux occultants. Pour garantir la sécurité des enfants et des installations nous avons complété le tout par l'installation d'un système d'alarme intrusion et incendie. Il en a coûté 2990 euros. Avec la mise à disposition d'une salle avec kitchenette on peut estimer que les conditions d'accueil de l'école et du RPI sont satisfaisantes dans l'ensemble.

### **- Stade municipal et de football :**

La mise à disposition d'un parking s'était révélée utile mais les accès au terrain lui même laissaient à désirer.

Ils ont été améliorés. L'afflux de gens lors de la représentation de la Sarre à contes cet été (plus de 300 personnes) montre l'utilité de cette action non seulement pour les jours des rencontres de football mais aussi lors d'autres manifestations.

### **- Eclairage public :**

C'est un élément de sécurité mais aussi un poste de dépense en raison de la consommation d'énergie malgré la baisse de consommation des nouveaux modèles : 5 lampadaires ont été installés dans le lotissement des perdrix, 1 dans la rue de la forêt et 1 autre rue du Rebborg.

### **- Voirie :**

Qu'on le veuille ou pas ce poste restera important et il correspond à une forte demande des habitants car c'est aussi un élément de sécurité. Cette année étant donné l'importance des travaux engagés route de Hilbesheim et rue des Vergers avec l'obligation imprévue de remplacer les conduites qui se sont révélées pourries en maints endroits nous avons dû nous contenter de travaux de moindre importance d'autant plus que notre enveloppe sur 3 ans ne permettait pas plus :

**- à l'Ecart de la Schneymuhle :** réfection de la voirie et pose d'un enduit bicouche

**- Mêmes travaux dans la zone artisanale près des Ets Rudolph**

**- Reprise ponctuelle des enrobés des trottoirs et de la chaussée rue de la Forêt**

**- Sécurité hydraulique du quartier du Breuil :** ce quartier a été victime d'inondations à trois reprises. L'enquête publique Loi sur l'eau à l'occasion du passage de la LGV et ses suites nous ont permis d'obtenir, avec le soutien des auto-

rités préfectorales, la réalisation d'études et d'aménagements hydrauliques par RFF. Les études pré-existantes sont en cours et sont menées par le cabinet Lambert et le bureau Ecolor.

### **Les investissements reportés sur le budget 2013 :**

- **Les travaux connexes du remembrement** : le remembrement est achevé. Les travaux sont reportés à 2013 car ils ne peuvent pas être débutés avant la signature de la convention avec RFF et le déblocage des fonds. Les sommes mises en jeu sont considérables. Nous les rappelons avec le

etc.. Lorsque l'enquête publique sera achevée et les conclusions approuvées le document final qu'on appelle PLU fixera le cadre dans lequel nous serons amenés à évoluer dans les années futures. Vous serez conviés à des réunions où vous pourrez vous exprimer mais bien plus encore auprès de l'enquêteur qui sera chargé de faire la synthèse de toutes les observations. Cette enquête aura un coût mais elle s'avère nécessaire et les déboires évités avec la carrière de la LGV sont là pour justifier sa mise en œuvre. En effet nous ne disposions plus à l'époque d'aucun document susceptible de nous protéger. Deux remembrements

de l'Inventaire du Conseil général de la Moselle (Madame Marie GLOC) nous ont guidés pour le choix de l'entreprise LERICHE de Reims chargée d'effectuer les travaux de restauration de ces œuvres d'art. Les travaux débuteront lors du second semestre 2013. Vu les montants des travaux ces services nous ont demandé d'étaler les demandes de subvention sur 2 exercices. D'ores et déjà 80% de la subvention sur la 1ère tranche est acquise (40% Drac et 40% du CG57). Nous espérons toucher les mêmes subventions sur la seconde tranche, le dossier est en cours. **Coût total : 160 000 euros** (non compris les travaux de ragréage) car toutes les boiseries du chœur seront démontées, traitées et restaurées à Reims puis remontées.

**Autre chantier à l'église : la remise en sécurité mécanique des cloches.** Le devis estimatif se monte à environ **4 533 euros TTC**

**Enfin je voudrais vous tenir au courant d'un autre projet d'importance** bien que sa réalisation ne dépende pas entièrement de nous mais de la communauté de communes de l'agglomération sarrebourgeoise à laquelle nous sommes liés. Je rappellerai simplement aussi que **nous resterons membre de la Com Com** et qu'il n'y a plus d'inquiétudes à avoir à ce sujet. **Ce projet concerne l'épineux problème du raccordement du réseau d'assainissement de Sarraaltroff à la station d'épuration de Sarrebourg située en amont de notre village** et qui nécessitera de ce fait la création d'une station de relevage pour refouler les eaux usées vers le haut vers Sarrebourg. J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer à ce sujet. Comme vous le savez l'eau est un enjeu du futur. Raison pour laquelle les directives européennes dont la fameuse Directive-cadre sur l'eau (2000 / 60 / CE) font obligation aux états et aux collectivités d'atteindre « le bon état écologique » des milieux aquatiques et du bassin versant. Ces directives prévoient des échéances, des évaluations et des sanctions financières lourdes si ces objectifs ne sont pas atteints d'où l'obligation pour nous de solutionner ces problèmes. Les budgets d'assainissement sont toujours très impressionnants. Si nous étions seuls à en supporter le coût cela se traduirait pour les consommateurs c-



*Le conseil municipal pose sur les hauteurs de la LGV vers Dolving devant le sclapeur à disques qui permet de trier les pierres*

taux de participation de chacun :

**RFF 70% = 839 983 euros HT**

**Sarraaltroff 20% = 237 463 euros HT**

**Association**

**foncière 10% = 126 441 euros HT**

**Coût global des**

**travaux 1 203 887 euros HT**

La commission a réalisé un bon travail, et je remercie tous ceux qui y ont participé.

### **Mise en œuvre du PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

La demande est approuvée, notre dossier est prêt et l'on va rapidement vous tenir informés. C'est pourquoi il faudra vous familiariser avec cette abréviation. Le PLU est le document concernant le développement futur sur le ban communal, par exemple en fixant les zones constructibles, agricoles, artisanales, à préserver pour leur caractère environnemental

avaient avorté et le MARNU (nom de la carte communale de l'époque) dont nous profitons avait été aboli par le législateur ce qui fait que par un diabolique concours de circonstance, nous nous sommes retrouvés contre notre volonté complètement nus face à la demande d'ouverture de carrière. Il faut donc éviter que pareille mésaventure se reproduise et je pense que vous approuverez la mise en œuvre de ce PLU au vu seul de cette expérience douloureuse vécue ensemble. L'achèvement du remembrement est une autre raison pour le mettre en œuvre.

**Autre dossier lourd : La restauration du mobilier classé de l'église Saint Michel chef d'œuvre de Dominique Labroise (18<sup>e</sup> siècle).**

Les services de la DRAC (Madame Stéphanie QUANTIN) et du service

à-d chacun d'entre vous (ce n'est qu'une estimation) par une multiplication de 4 à 5 fois de la taxe pour chaque mètre-cube d'eau consommée !!! Vous comprendrez donc ma grande préoccupation concernant ce problème qui touchera chacun d'entre vous. Mais je vous ai parlé d'une bonne nouvelle... et elle n'était pas envisageable il y a peu pour cause. Vous avez tous eu connaissance de **l'inauguration du viaduc de la Sarre** en présence de Monsieur le Sous préfet de Sarrebourg le 25 juillet 2012. Ce fut une belle journée et tout le monde se félicite, nous les premiers, du résultat sur le plan esthétique (voir plus loin). Lors des échanges qui ont suivi la cérémonie avec les hauts responsables de RFF j'ai fait part de tous les sacrifices consentis par notre commune (plus de 40 ha prélevés etc..) et du fait que nous souhaitons acquérir tout ou partie de place de l'ancienne gare car RFF nous réclamait un droit de passage pour notre conduite des eaux claires qui passait sur le terrain de l'ancienne gare propriété de la SNCF. Le Directeur de la Région Alsace Lorraine Champagne Ardennes a été attentif à nos doléances et **nous propose aujourd'hui d'acquérir tout ou partie de ce terrain !!!** Le conseil municipal de Sarraltroff en a immédiatement voté l'achat qui est en cours. Vous comprendrez l'intérêt pour nous de cette acquisition car elle permettra de **mutualiser les dépenses** : en effet les communes de **Hilbesheim, Vieux Lixheim et Lixheim** veulent raccorder leur réseau au nôtre car eux aussi sont obligés de se conformer à la Directive européenne du bassin versant. Cela permettra donc d'installer une station de relevage à ce niveau et déblocuera ce dossier qui piétinait. En effet nous avons proposé une variante à l'Agence de l'eau qui permet le raccordement à la station d'épuration à partir de la place de l'ancienne gare SNCF démontée. Le centre du village sera raccordé dans un deuxième temps à partir de la rue de la Sarre par une simple pompe de relevage branchée sur un tube en fonte de 150 de diamètre, ce qui devrait apaiser les tensions et permettre la réalisation du projet dans son intégralité. Le quartier du Pettelacker se verrait quant à lui dévié vers l'ancienne gare avec probablement ceux des autres



*Inauguration de la foire à la brocante*

communes. **Le réseau intercommunautaire sera pris en charge par la Com Com.**

**Le projet d'une zone de loisirs et détente au bord de la Sarre avec requalification et embellissement du centre du Bourg :** l'estimation de ce projet est de l'ordre de **120 000 euros** et devrait être réalisé sur 2 exercices vu son coût. Nous figurons le projet avec l'architecte en ce moment. Le projet de cette zone de loisirs comprendra les équipements suivants :

- un terrain de type multisports
- une zone pour enfants (6 à 10 ans)
- une zone pique nique avec tables et bancs
- un espace pour les pêcheurs
- une zone de bosses pour les VTTistes
- une zone pour accueillir les canoës et kayaks pouvant descendre la Sarre depuis Sarrebourg

Cette zone bien fréquentée et aimée par nos concitoyens deviendrait ainsi un lieu de rencontre privilégié des plus jeunes aux plus âgés de notre cité non loin de l'ancien moulin à farine et de la scierie artisanale Rein ainsi que de la liaison cyclable Sarrebourg-Hoff empruntée jadis par les fermières. Voilà donc brossé le paysage communal avec ses problèmes. On aura beaucoup évoqué les problèmes de coût, taxes,... certes, mais c'est une réalité incontournable et seuls les rêveurs prétendent s'exonérer de cette dure réalité dont j'ai essayé comme chaque année de vous rendre

compte au mieux. Comme le disait justement A. de Saint Exupéry : **Pour ce qui est de l'avenir, il ne suffit pas de le prévoir mais de le rendre possible.**

Vous avez également entendu parler dans la presse du cambriolage à l'église et du vol des objets cultuels (calices, patènes...) Les voleurs, qui avaient commis des vols en série, ont été arrêtés mais ils ont eu le temps d'écouler la partie la plus précieuse de leur butin. Il nous reste donc à nous adresser aux assureurs en espérant au mieux. Malheureusement de plus en plus, nous risquons d'être exposés à ce type d'individus mal intentionnés et certains de nos concitoyens en ont aussi été victimes. Soyons prudents et vigilants et signalez à la gendarmerie tout fait qui vous semble suspect.

Pour conclure je souhaiterais remercier toutes celles et ceux qui œuvrent pour Sarraltroff, les employés communaux, les membres du corps enseignant, les politiques et nos partenaires de la communauté de communes, les membres et les bénévoles de toutes les associations qui depuis de nombreuses années participent à l'animation du village et que nous soutenons comme nous pouvons, les membres des administrations et des sociétés qui travaillent sur notre territoire, ceux des services de l'Etat, les membres du clergé en espérant n'avoir oublié personne, ainsi que tous les membres du conseil municipal, vos familles. A vous tous je souhaite une année 2013 pleine des saveurs du bonheur et une bonne santé.

*Votre maire*



# Fêtes et cérémonies

## Période septembre 2012 - septembre 2013

| DATES                         | MANIFESTATIONS                          | ORGANISATEURS                |
|-------------------------------|---|------------------------------|
| 22 et 23 septembre 2012       | Fête Patronale                          | Sports Réunis                |
| 27 octobre 2012               | Foire aux Chrysanthèmes                 | Arboriculteurs               |
| 1 <sup>er</sup> novembre 2012 | Quête du Souvenir Français              | Souvenir Français            |
| 11 novembre 2012              | Armistice 1918 + Repas UNC              | UNC Anciens Combattants      |
| 16 ou 23 novembre 2012        | Assemblée Générale                      | Arboriculteurs               |
| 6 décembre 2012               | Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles | Groupe Scolaire              |
| 8 décembre 2012               | Sainte Barbe                            | Sapeurs Pompiers             |
| 14 décembre 2012              | Fête de Noël des Ecoles                 | Groupe Scolaire              |
| 16 décembre 2012              | Fête de Noël                            | Club de l'Amitié             |
| 17 décembre 2012              | Café Gâteaux de Noël                    | Club de Sport Seniors        |
| 11 janvier 2013               | Collecte de Sang                        | Donneurs de Sang Bénévoles   |
| 12 janvier 2013               | Marche des Rois Mages                   | Amicale des Sapeurs Pompiers |
| 18 janvier 2013               | Assemblée Générale                      | Amicale des Sapeurs Pompiers |
| 24 janvier 2013               | Assemblée Générale                      | Club de l'Amitié             |
| 27 janvier 2013               | Assemblée Générale                      | UNC Anciens Combattants      |
| 13 février 2013               | Assemblée Générale                      | Foyer Saint Michel           |
| 1 <sup>er</sup> mars 2013     | Assemblée Générale                      | Souvenir Français            |
| 17 mars 2013                  | Repas du 3 <sup>e</sup> Age             | Commune                      |
| 12 avril 2013                 | Collecte de Sang à OBERSTINZEL          | Donneurs de Sang Bénévoles   |
| 1 <sup>er</sup> mai 2013      | Foire aux Plantes                       | Arboriculteurs               |
| 8 mai 2013                    | Victoire 1945 UNC                       | Anciens Combattants          |
| 25 mai 2013                   | Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères) | Sports Réunis                |
| 1 <sup>er</sup> juin 2013     | Fête des Ecoles                         | Groupe Scolaire              |
| 29 juin 2013                  | Concours de Pétanque et Fête Champêtre  | Amicale des Sapeurs Pompiers |
| 5 juillet 2013                | Collecte de Sang à GOERLINGEN           | Donneurs de Sang Bénévoles   |
| 28 juillet 2013               | Fête des Vieux Métiers et Brocante      | Sports Réunis                |
| du 22/07/2013 au 02/08        | Session Voile                           | Foyer Saint Michel           |
| du 05/08/2013 au 14/08        | Session Cirque + Espace                 | Foyer Saint Michel           |
| 31 août 2013                  | Journée détente                         | Amicale des Sapeurs Pompiers |
| 28 et 29 septembre 2013       | Fête Patronale                          | Sports Réunis                |

# Etat civil 2012

(Arrêté au 14 décembre 2012)



## Naissances

Adam LEBLANC  
né à SARREBOURG  
le 2 avril 2012

Robin ROCHE  
né à SARREBOURG  
le 8 mai 2012

Samuel Jean Thierry BORDENAVE  
né à SAVERNE  
le 26 juillet 2012



## Mariages

Alexandre RABOT  
et Cindy ENGEL  
le 7 juillet 2012

Clément DANNENBERGER  
et Nadège KESSY TSIMBA  
le 4 août 2012

Philippe CHARRIER  
et Laure BEAUCOURT  
le 18 août 2012



## Décès

M. Raymond SCHMITT  
le 12 mars 2012

M. Albert SCHEFFER  
le 19 août 2012

Mme Yvonne DASTILLUNG née  
FRIANT  
le 20 août 2012

Mme Marie Antoinette SCHEFFER  
née WIEDEMANN  
le 21 août 2012

M. Serge SCHNITZLER  
le 6 novembre 2012

M. François STRAUSS  
le 12 NOVEMBRE 2012

M. Joseph Charles BLETTNER  
le 26 novembre 2012

Félicitations à Mme Claire Schaeffer pour ses 90 ans,  
à Mme Anna Rabot pour ses 85 ans,  
à Mme Yvonne Schwinde pour ses 85 ans.

## Album souvenir

Noces de diamant : Bernard et Bernardine Friant



## Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF  
BUDGET PRIMITIF 2011 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET PRIMITIF 2012  
Section de Fonctionnement - DEPENSES

| CHAPITRES<br>M 14                                 | B.P. 2011 (Prévisions) | C.A. 2011 (Résultats) | B.P. 2012 (Prévisions) |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>                  | <b>755.458,00 €</b>    | <b>365.922,98 €</b>   | <b>1.024.511,00 €</b>  |
| 011 – Charges à caractère général                 | 111.220,00 €           | 107.757,46 €          | 136.350,00 €           |
| 012 – Charges de personnel                        | 121.600,00 €           | 102.842,17 €          | 136.000,00 €           |
| 65 – Autres charges courantes                     | 48.000,00 €            | 44.337,38 €           | 48.000,00 €            |
| 66 – Charges financières                          | 10.500,00 €            | 10.257,97 €           | 9.400,00 €             |
| 67 – Charges exceptionnelles                      | 57.534,00 €            | 0,00 €                | 145.471,00 €           |
| 042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre | 0,00 €                 | 0,00 €                | 0,00 €                 |
| 023 – Virement Section d'investissements          | 305.876,00 €           | 0,00 €                | 441.855,00 €           |
| 014 – Atténuation de produits                     | 100.728,00 €           | 100.728,00 €          | 107.435,00 €           |

COMMUNE DE SARRALTROFF  
BUDGET PRIMITIF 2011 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET PRIMITIF 2012  
Section de Fonctionnement - RECETTES

| CHAPITRES<br>M 14                                 | B.P. 2011 (Prévisions) | C.A. 2011 (Résultats) | B.P. 2012 (Prévisions) |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>                  | <b>755.458,00 €</b>    | <b>629.509,82 €</b>   | <b>1.024.511,00 €</b>  |
| 70 – Produits Domaine et Ventes                   | 5.265,00 €             | 4.767,15 €            | 6.500,00 €             |
| 73 – Impôts et Taxes                              | 213.020,00 €           | 338.399,00 €          | 261.400,00 €           |
| 74 – Dotations Subventions Participations         | 148.050,00 €           | 153.490,55 €          | 150.900,00 €           |
| 75 – Autres Produits de Gestion Courante          | 116.500,00 €           | 121.165,00 €          | 59.000,00 €            |
| 013 – Remboursement sur salaire CEC CES           | 0,00 €                 | 11.298,13 €           | 11.000,00 €            |
| 76 – Produits financiers divers                   | 0,00 €                 | 0,00 €                | 0,00 €                 |
| 77 – Cessions d'immobilisations - Ventes Terrains | 1.000,00 €             | 389,99 €              | 500,00 €               |
| 79 – Transfert de charges (assurances)            | 0,00 €                 | 0,00 €                | 0,00 €                 |
| 002 – Excédent de Fonctionnement reporté          | 271.623,00 €           | 0,00 €                | 535.211,00 €           |

Noces d'Or : Elke et Eloi Reymann



*Album  
souvenir*

## Investissement

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2011 (travaux réellement réalisés)

| PROGRAMMES DE TRAVAUX                         | Opération | SOMME AU BUDGET PRIMITIF | SOMME DEPENSEE (factures payées) | SOMME ENCAISSEE (subventions reçues) |
|---|-----------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Sans Opér. : Cap. Empr - FCTVA TLE            | /         | 206 609,00 €             | 26 914,71 €                      | 350 157,74 €                         |
| Eglise Paroissiale (boiseries)                | 12        | 83 554,00 €              | 13 739,21 €                      | - €                                  |
| Ecole Maternelle                              | 13        | 12 000,00 €              | 19 745,51 €                      | 4 749,00 €                           |
| Ecole Primaire                                | 14        | 47 000,00 €              | 20 426,84 €                      | - €                                  |
| Entrepot et Atelier Municipal                 | 15        | 5 000,00 €               | - €                              | - €                                  |
| Eclairage public et Décorations de Noël       | 17        | 8 000,00 €               | 4 219,49 €                       | - €                                  |
| Création de chemins et fossés - Remembrem.    | 19        | 540 165,00 €             | - €                              | - €                                  |
| Matériel informatique et mobilier             | 20        | 5 000,00 €               | 6 188,37 €                       | 8 142,00 €                           |
| Création de trottoirs - Diverses Rues         | 21        | 22 000,00 €              | - €                              | - €                                  |
| Voirie et Aménagements - Diverses Rues        | 23        | 33 000,00 €              | - €                              | - €                                  |
| Conduites d'eau potable                       | 24        | 4 000,00 €               | 3 983,00 €                       | - €                                  |
| Aires de Jeux                                 | 26        | 17 000,00 €              | - €                              | - €                                  |
| Stade Municipal                               | 28        | 4 000,00 €               | 6 841,12 €                       | - €                                  |
| Salle des Fêtes                               | 29        | 9 000,00 €               | 9 986,19 €                       | - €                                  |
| Réseau HAUT DEBIT ADSL                        | 30        | - €                      | - €                              | - €                                  |
| Rue des Vergers - Voirie - Trav. Hydrauliques | 31        | - €                      | 76 132,19 €                      | 68 271,00 €                          |
| Equipements extérieurs de sécurité routière   | 33        | - €                      | 3 670,46 €                       | - €                                  |
| <b>TOTAL</b>                                  |           | <b>996 328,00 €</b>      | <b>191 847,09 €</b>              | <b>431 319,74 €</b>                  |
|   |           |                          | <b>Excédent INV.</b>             | <b>239 472,65 €</b>                  |

### INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

| PROGRAMMES DE TRAVAUX                        | op-article | DEPENSES PREVUES      | RECETTES PREVUES      | SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE |
|--|------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Eglise Paroissiale                           | 12 - 21-23 | 90 000,00 €           | 34 049,00 €           | 55 951,00 €                     |
| Ecole Maternelle                             | 13 - 21-23 | 36 000,00 €           | 15 832,00 €           | 20 168,00 €                     |
| Ecole Primaire                               | 14 - 21-23 | 36 000,00 €           | - €                   | 36 000,00 €                     |
| Entrepot et Atelier Communal                 | 15 - 21-23 | 4 000,00 €            | - €                   | 4 000,00 €                      |
| Eclairage Public - Décorations Noël          | 17 - 21-23 | 15 000,00 €           | - €                   | 15 000,00 €                     |
| Création de Chemins - Remembrement           | 19 - 21-23 | 311 000,00 €          | 300 000,00 €          | 11 000,00 €                     |
| Acquisition de Matériel et Mobilier (divers) | 20 - 21-23 | - €                   | - €                   | - €                             |
| Achat de Terrains nus                        | 22 - 21-23 | 16 000,00 €           | - €                   | 16 000,00 €                     |
| Voirie et Trottoirs dans Diverses Rues       | 23 - 21-23 | 185 000,00 €          | - €                   | 185 000,00 €                    |
| Installation Aire de Jeux                    | 26 - 21-23 | 110 000,00 €          | - €                   | 110 000,00 €                    |
| Stade Municipal                              | 28 - 21-23 | 15 000,00 €           | - €                   | 15 000,00 €                     |
| Salle des Fêtes                              | 29 - 21-23 | 6 000,00 €            | - €                   | 6 000,00 €                      |
| Trav. LGV EST - Etude RFF Hydr. BREUIL       | 35 - 21-23 | 300 000,00 €          | 300 000,00 €          | - €                             |
| Produits de Cession (vente de terrains...)   | *024       |                       | - €                   | - €                             |
| FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA              | 10222      |                       | - €                   | - €                             |
| Virement de la Section de Fonctionnement     | *021       |                       | 441 855,00 €          | -441 855,00 €                   |
| EXCEDENT REPORTE N-1 (art.1068)              | 1068       | - €                   | - €                   | - €                             |
| SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt        | 1641       | 26 600,00 €           | - €                   | 26 600,00 €                     |
| Dot. Amortiss. (Régul. Ecr. Budgétaire)      | 042-040    | - €                   | - €                   | - €                             |
| EXCEDENT D'INVESTIS. REPORTE                 | *001       |                       | 58 864,00 €           | -58 864,00 €                    |
| AVANCE VIREMENT BP LOTISSEMENT               | 27638      | - €                   |                       | - €                             |
| <b>TOTAL</b>                                 |            | <b>1 150 600,00 €</b> | <b>1 150 600,00 €</b> | <b>/</b>                        |

# Inauguration du viaduc de la Sarre



Le viaduc de la Sarre (441 m de long) est le second ouvrage d'art par la longueur du second tronçon de LGV entre Baudrecourt et Vendenheim sur les 130 ouvrages nécessaires pour parcourir les 106 km construits de la 2<sup>me</sup>

phase de ce vaste chantier. Il a été inauguré le 25 juillet 2012 en présence du sous préfet Christian Muller, de Patrick Weiten président du Conseil général de la Moselle, Patrick Hatzig vice président du Conseil régional,

Roland Klein président de la Communauté de communes de Sarrebourg, des adjoints et conseillers de Sarraltroff. Parmi les membres présents on notait aussi Mr Alain Cuccaroni directeur du projet à RFF, Mr Pierre Nicolas d'Inexia, Mr Patrick Trannoy directeur général adjoint de RFF ainsi que les membres du directoire du groupement d'entreprises Guintoli-NGE Génie civil - Maia Sonnier et du groupement italo-belge Poncin-Cordioli auteur de la charpente métallique. Le viaduc dessiné par l'architecte messin Jean Louis Jolin sur lequel les TGV circuleront à 320km/h représente 2000 t de charpente et 8000 t de béton et comporte 8 piles de 12 m de haut et fait 13 m de large « Ce viaduc nous plaît car il est beau. » - avait rappelé le premier adjoint Bertrand Kugler en guise d'introduction. C'est au maire de Sarraltroff Francis Mathis que revint l'honneur de couper le ruban symbolique, le tout dans une ambiance festive retrouvée.

## La conception du viaduc

### Le point de vue de l'architecte

#### La LGV Est

Le premier tronçon de la LGV EST, allant de Vaires sur Marne à Baudrecourt en Moselle, a été ouvert à la circulation commerciale en juin 2007. Si cette nouvelle ligne réduisait de moitié les temps de parcours pour Metz et Nancy, il lui manquait la deuxième partie pour relier Strasbourg en moins de deux heures.

Après deux ans de négociations RFF a engagé la mise en œuvre de ce deuxième tronçon. Les travaux, commencés en 2011, seront achevés en 2014 pour une mise en circulation en juin 2016. La ligne traverse des paysages un peu plus mouvementés que ceux de la première partie. Outre un double tunnel de 4 kilomètres au droit du col de Saverne, ils ont nécessité la construction de quelques viaducs longs de 176 à 441 m. Celui de la Sarre à Sarraltroff, situé à mi-parcours, est le plus long. C'est également le premier achevé. Cela lui a valu d'être inauguré le 25 juillet 2012 par RFF en présence de M. Patrick Weiten président du Conseil Général de la Moselle, du représentant du président du Conseil Régional, du Sous-préfet, des élus et des

participants à l'opération. Il a été construit, comme tout le lot 42, long de 16,8 km, par le Groupement d'entreprises Guintoli / NGE GC / Maia-

pagne et ne sont vus de nulle part. Celui de la Sarre, au contraire, traverse la vallée large de près d'un kilomètre, peu



L'architecte, M. Jean-Louis JOLIN, au centre

Sonnier sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études d'INEXIA-ARCADIS dont j'étais l'architecte.

#### Le site du viaduc de la Sarre

Les autres viaducs du tronçon G chevauchent des talwegs en pleine cam-

après son pincement au droit du village de Sarraltroff. La LGV EST croise à cet endroit la RD 43 et la voie ferrée Metz / Reding / Strasbourg utilisée jusqu'en 2015 par les TGV Paris /Strasbourg. Le viaduc est donc parti-

culièrement visible aussi bien de loin que quand on passe dessous.

Les habitants du village dont les maisons s'étagent sur le versant Est bénéficient d'un vaste panorama qui s'étend jusqu'à la ligne bleue des Vosges. Ils ne voulaient évidemment pas que le viaduc, passant en premier plan, défigure un paysage auquel ils tenaient. Espérant un ouvrage sur toute l'emprise visible, ils bataillèrent avec fermeté pour obtenir plus que les 370 m prévus à l'enquête d'utilité publique. L'accord se fit finalement sur un ouvrage de 441 m de long. Il dégage convenablement la vue et n'alourdit pas le coût de l'opération.

Dans ces conditions il était important que le viaduc de la Sarre, qui barre la vallée, soit judicieusement dessiné pour qu'il y trouve sa place avec harmonie.

### **L'intégration paysagère des ouvrages d'art : une notion fautive**

L'intégration d'un ouvrage d'art dans son paysage est, pour les maîtres d'ouvrage, une préoccupation majeure. Qu'ils soient créateurs de routes, d'autoroutes ou de voies ferrées, tous insistent, dans le programme architectural adressé aux maîtres d'œuvre, pour que le viaduc se glisse avec discrétion dans son site.

Cela ne peut être le cas. L'intégration paysagère d'un ouvrage d'art est le type même de l'idée fautive. Toute construction, même la plus modeste, a un impact sur le site où on se propose de l'implanter. Un viaduc barre irrémédiablement une vallée. Je ne connais pas plus fortes agressions dans un site naturel que le pont du Gard, le viaduc de Garabit ou celui de Millau. Or, qui connaîtrait le Gardon, la Sioule ou la sous-préfecture de l'Aveyron sans les viaducs ou l'aqueduc. Sans eux, ces lieux seraient restés dans l'anonymat. Il faut donc logiquement conclure que c'est l'ouvrage d'art qui a « créé » le site. C'est lui que l'on vient voir. C'est lui qui sert d'argument publicitaire (voir le site Internet de la ville de Millau) pour attirer les touristes.

Mais pour arriver à une telle situation - une telle notoriété, plutôt - il faut que l'ouvrage soit réussi. Qu'il justifie pleinement le terme « d'ouvrage d'art ». Le sens littéral de ce terme résume bien le double concept qui allie l'OUVRAGE - production à caractère technique répondant à un besoin précis - à l'ART - expression du beau obtenu par l'élégance des formes, la justesse des proportions et la qualité des matériaux bien mis en oeuvre. Bref, en plus de la pertinence de la solution technique

proposée par un bureau d'études un ouvrage d'art doit être architecturalement bien conçu.

Cela semble évident. Mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a plus d'un siècle Paul Séjourné (1851-1939), concepteur de remarquables ponts en pierre, rappelait avec justesse « ... *De tous les ouvrages - je dis de tous, même des petits - l'aspect importe : il n'est pas permis de faire laid, c'est une étrange opinion que d'estimer cher ce qui est beau, bon marché ce qui est laid : on fait laid et cher, beau et bon marché...* ». Il est vrai - il faut le reconnaître - qu'un bel ouvrage peut être plus coûteux : le spectaculaire pont de l'Europe à Orléans (Calatrava, architecte) a coûté « très cher » ; le très beau viaduc de Chavanon (Berlottier, architecte) a coûté plus cher qu'un viaduc normal. On convient habituellement qu'un « surcoût architectural » est envisageable à condition qu'il soit aussi réduit

pour les quatre tronçons de la LGV Est dont elle était Maître d'œuvre. Cela a commencé dès 1993. Afin d'illustrer le Dossier d'Enquête Publique, la SNCF m'a alors demandé de dessiner des vues perspectives de quelques sites caractéristiques : la descente de Prény, les traversées de la Meuse et de la Moselle, le viaduc de Bourgaltruff, etc. L'idée directrice du projet architectural, était de créer une « architecture de ligne » caractérisant la LGV Est. Cette architecture a pour origine les concepts véhiculés par le TGV qui sont : vitesse, puissance et sécurité. Elle se traduit par des lignes simples, fluides et tendues. On les retrouve sur les éléments principaux de tous les ouvrages : culées, piles et corniches.

Il en a résulté un grand nombre d'ouvrages courants :

- ponts rails et ponts routes simplifiés au maximum et qui s'intègrent avec



que possible. Je prétends qu'avec les crédits affectés à un ouvrage « normal », on peut dessiner des ponts dont l'aspect est satisfaisant. Ma plus grande fierté n'est pas d'avoir obtenu un ruban d'or en 1995 pour les ponts de l'autoroute A 26, mais d'avoir appris - après une analyse financière demandée par un directeur « qui avait des oursins dans les poches » - que le fameux « surcoût architectural » avait été de zéro.

### **Les autres ouvrages de la LGV Est (tronçons SNCF-INEXIA-ARCADIS)**

C'est dans cet esprit que j'ai collaboré avec la SNCF (puis INEXIA-ARCADIS) pour la conception architecturale des

modestie dans les talus ou les déblais, et quelques viaducs dont :

- le viaduc de la Théronanne (Seine et Marne) long de 322 m avec une structure en poutres préfabriquées en béton,
- le viaduc de Benoîte-Vaux (Meuse) long de 86 m avec deux piles qui se répondent comme des mains en prière, à structure mixte acier-béton,
- le viaduc de la Seille (Moselle) long de 76 m, en béton,
- le viaduc sur l'autoroute A 31 (Moselle) long de 105 m, à structure mixte acier béton,
- le viaduc de Baudrecourt (Moselle) long de 286 m, à poutres latérales en acier.

En 2000, quand INEXIA-ARCADIS a redémarré les études du tronçon G (partie mosellane de la deuxième phase Baudrecourt/Vendenheim de la LGV Est), il a été convenu de traiter de la même manière les trois viaducs mosellans : Sarre, Bourgaltruff et Lidrezing. Des configurations analogues justifiaient cette décision : portées de 40 à 50 m, piles de 12 à 18 m de haut, même structure mixte bipoutre. À la suite du découpage de ce tronçon en lots plus courts attribués en Conception-Construction, seul le groupement Guintoli / NGE GC / Maia-Sonnier a suivi les plans proposés par INEXIA-ARCADIS et moi-même pour le viaduc de la Sarre et les ouvrages courants. Les viaducs de Lidrezing et Bourgaltruff, faisant partie d'un autre lot, ont été redessinés par un autre architecte pour l'entreprise Eiffage. De même, le viaduc du Landbach a fait l'objet d'un lot spécial attribué à la suite d'un concours architectural justifié par les fouilles archéologiques de la villa romaine de Saint-Ulrich, toute proche du tracé de la LGV.

### Les contraintes techniques et financières

Un ouvrage ferroviaire n'a rien à voir avec un pont routier. La masse des trains impose des portées plus courtes (40 à 50 m au lieu de 60 à 90 m), des poutres plus importantes et des piles plus massives. Les contraintes de freinage exigent un point fixe, ici il est caché dans la culée est. Les corniches sont pleines et arasées 1,50 m au-dessus des voies. Elles servent d'écran phonique et empêchent la projection de ballast lors du passage des rames. Elles forment un bandeau important qui épaissit la silhouette d'ensemble. Il importe de les alléger autant que possible.

Les contraintes financières - prépondérantes - ont rapidement fait éliminer des structures inhabituelles mais plus coûteuses, comme cela a été recherché sur la LGV Méditerranée il y a une quinzaine d'années. Elles ont très vite imposé la solution d'une structure mixte avec doubles poutres en acier en forme de I portant un tablier en béton. Elles ont été assemblées sur le côté et lancées au fur et à mesure que l'on élevait les piles. Cette solution - très classique et utilisée pour presque tous les viaducs de la LGV - a en plus l'avantage de la rapidité de mise en œuvre.

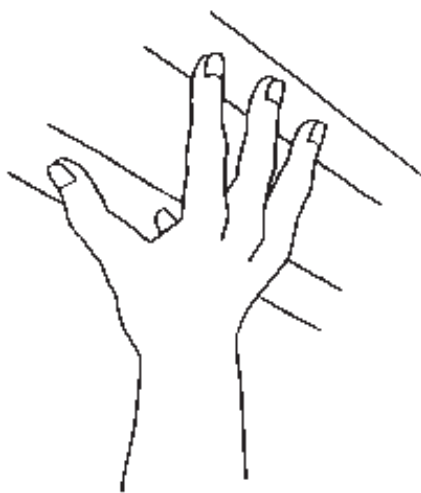
### La conception architecturale du viaduc de la Sarre

La technique étant figée, il fallait organiser l'ouvrage pour que le résultat soit architecturalement satisfaisant. La silhouette qui devait barrer le paysage est simpliste : des piles verticales équidistantes portant un groupe poutres / tablier / corniche épais de 5,60 m filant de 10 à 13 m au-dessus du sol.

Avec le bureau d'études, il fallut d'abord trouver le bon écartement entre les piles.

Les multiplier renchérisait les fondations et le béton. Les éloigner alourdisait la structure métallique. Elles devaient naturellement éviter la rivière, la route et la voie ferrée. Enfin, la proportion hauteur / largeur de chaque travée devait être harmonieuse. Finalement la solution s'arrêta sur des piles tous les 50 m après des travées de rive de 45 m et des poutres de 3,250 m de hauteur. La longueur de 435 m permet d'encadrer la Sarre dans la deuxième travée et de dégager suffisamment d'espace au-delà du passage de la voie ferrée et de la route dans la septième travée.

Pour faire oublier la poutraison métallique de hauteur constante, une teinte sombre s'imposait. Pas le noir, simpliste et brutal, mais une couleur raffinée en accord avec le paysage. Après concertation avec le conseil municipal de Sarraltruff, un vert émeraude (bleu d'eau RAL 5021) fut substitué au vert fougère prévu à l'origine. Il dialogue heureusement avec la ligne de crête à l'horizon. Au-dessus, la corniche en béton très clair se détache franchement. Malgré sa hauteur (2,28 m) elle est affinée par sa modénature qui superpose une partie haute lisse et cambrée, un li-



seré central et une partie base cannelée.

C'est sur le traitement des piles que l'architecte a pu apporter sa touche personnelle.

Liaison essentielle entre le sol et la structure d'un pont, une pile est plus qu'un rudimentaire support rectangulaire, c'est une sculpture sur laquelle joue la lumière. Elle doit être belle vue de loin comme de près. Elle doit donner l'envie, par sa volumétrie, d'en faire le tour. Elle doit surtout exprimer sa fonction à l'image d'une main supportant une lourde planche : l'avant-bras vertical est relativement mince et les doigts s'ouvrent en corolle.

Le fût en béton, de section constante par économie, a une forme de losange. De loin il est vu sur la tranche grâce à l'orientation des faces, l'ombre et la lumière en affinent la silhouette. Un parement structuré vertical anime les dièdres principaux.

Ils se terminent en ogive au droit de leur intersection avec les amples courbes du chapiteau qui se déploie avec puissance pour recevoir les appareils d'appui des poutres métalliques. L'effet est accusé par l'application d'une peinture anti graffitis, de même couleur que le béton mais dont la légère brillance affine la volumétrie.

Hostiles au départ, les habitants de Sarraltruff se sont approprié « leur » viaduc.

Ils en sont fiers. C'est ma meilleure récompense.

### Le viaduc du canal des Houillères de la Sarre

Pas plus long qu'un ouvrage courant, un viaduc franchit le canal des Houillères de la Sarre en une seule travée de 33,50 m de portée.

Interrompant un paysage très calme et boisé, l'ouvrage est simplifié au maximum : des culées en béton cannelé, une structure quadripoutre métallique peinte en vert fougère et une haute corniche formant écran phonique.

### Viaduc de la Sarre

Longueur 441 m

Maître d'ouvrage : RFF

Maître d'œuvre : INEXIA-ARCADIS (maintenant SYSTRA)

Architecte : Jean Louis JOLIN

Entreprises : Groupement Guintoli (mandataire) NGE GC / Maia-Sonnier

Génie civil : NGE GC

Structure métallique : Cordioli + Roger Poncin.

Jean-Louis JOLIN

Architecte D.P.L.G., Urbaniste

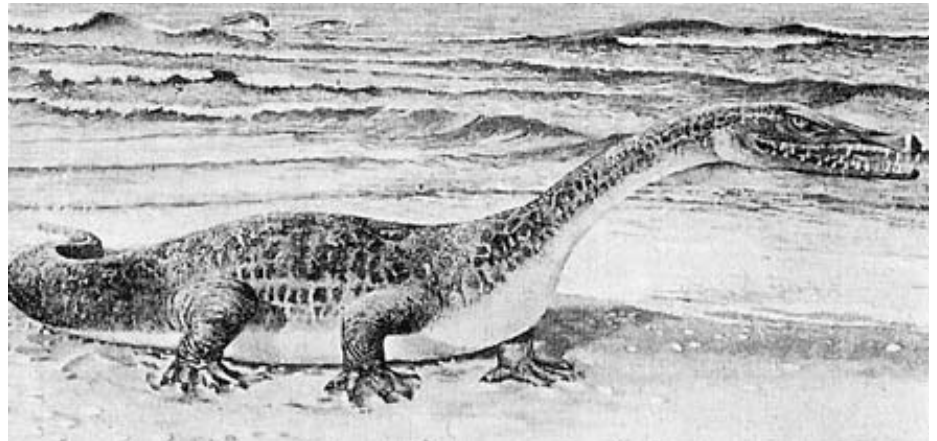
# Le langage des pierres

## Un NOTHOSAURE de 230 millions d'années d'âge découvert sur le lot N°41 de la LGV à SARRALTROFF

L'histoire de la terre est inscrite dans les roches. Il y a très longtemps la mer recouvrait presque tout et il existait un supercontinent presque plat qui sous l'effet des accidents et des forces géotectoniques se fragmentera pour donner à la longue les continents et les mers. L'horloge qui figure sur le tableau de bord de la terre a pour unités de compte les dizaines, centaines de millions et les milliards d'années. Nous qui décomptons le temps en jours et en années, nous avons du mal à imaginer ce long terme comme nous avons du mal à imaginer que le territoire qui correspond à la France actuelle se trouvait sous l'Équateur il y a 300 millions d'années. L'apparition de la vie sur terre dans sa forme la plus simple est incertaine et varie avec les progrès de la recherche et on la situe actuellement aux alentours de 3,5 et 3,8 milliards d'années. L'homo sapiens a tout juste 300 000 ans d'âge. Les dinosaures, les reptiles aquatiques et volants, les ancêtres des poissons et des mammifères font leur apparition entre moins 195 et moins 250 millions d'années à une époque que les géologues appellent le Trias, quand ce supercontinent appelé la PANGÉE se sépare en deux sous l'effet des forces tectoniques pour donner deux autres supercontinents avec formation de mers intérieures, le Laurasia au nord et le Gondwana au sud. C'est l'étude des roches qui nous apprend tout cela et c'est le fruit du travail des scientifiques et notamment des investigations des archéologues des entrailles de la terre que sont les géologues.

Tous les êtres vivants ayant vécu sur

trouvons parfois sur les vieux chemins pierreux de notre village quand l'érosion les révèle : ammonites, cératites, entroques... Nous habitons dans une région de Muschelkalk (littéralement calcaire à moules) comme tout le monde sait. Mais cette année c'est un hôte un peu moins habituel de nos fonds marins qui va faire parler de lui : un NOTHOSAURE.



(du grec nothos = faux ; saura = lézard donc « faux lézard »)

Depuis le début des travaux de génie civil de la future LGV nous voyons régulièrement des géologues arpenter le chantier avec marteau, burin et sac à dos lors des périodes de repos. C'est l'un d'eux, un géologue amateur belge Gilbert Keil qui aurait fait la découverte. Il relayait l'information auprès des professionnels Mr Olivier Pierron de Nancy, JM Hertrich de Saverne et le Professeur Lathuilière de Nancy. Avec le concours de la Sté Guintoli et l'accord de Mr Cuccaroni chef du projet RFF ils évacuèrent les restes de l'animal fossilifère

### A quoi ressemble le nothosaure de Sarraltroff ?

Nous nous fions aux reconstitutions proposées par les spécialistes.

Long de 3 mètres environ, il avait un corps et un cou long, très mobile et 4 pieds palmés. Le crâne allongé ressemblait à celui d'un crocodile avec de

grandes dents pointues s'emboîtant les unes dans les autres, véritable piège pour les poissons dont il se nourrissait. La forme de ses 4 membres lui permettait de prendre appui sur le sol et d'y séjourner pour se reposer notamment. Vue sa morphologie d'aucuns pensent qu'il nageait en se servant de ses pattes arrières et de sa queue mais qu'il ne s'aventurait pas très loin du rivage. Il passait probablement une bonne partie de sa vie dans l'eau se nourrissant de poissons un peu comme les phoques actuellement (qui sont des mammifères et non des reptiles comme le nothosaure) Comme la plupart des animaux de cette époque le nothosaure disparut à l'occasion d'une crise géologique peu de temps avant le début du Jurassique (il y a environ 200 millions d'années) Un jour peut être aurons nous l'occasion d'admirer les restes de celui de Sarraltroff dans un musée selon ce qu'en aura décidé RFF propriétaire de la découverte.

Bertrand KUGLER

Sources bibliographiques :

L'histoire de la terre des origines jusqu'à l'homme de I. M van der Vlerk et P.H. Kuenen Marabout université N°61/41D.U4

Article du Républicain lorrain du 7.10.2012 de Stéphanie Paquet : TGV Est : un passager venu du fond des âges

www.dinosauria.com site consulté le 10.10.2012



K. B.

terre n'ont pas laissé de traces de leur passage : en principe seules les parties dures ont été retrouvées et rarement les parties molles grâce au processus de fossilisation qui permettait aux organismes morts lorsqu'ils étaient recouverts par la vase ou les sédiments d'être bien conservés avant d'être transformés l'un et/ ou l'autre en roche. Ce sont ces vestiges de la vie marine lointaine que nous

isé vers l'Institut de géologie de Nancy car il faudra encore de longues heures de travail minutieux au stylo pneumatique pour rendre visibles les os de ce reptile marin prisonnier de son linceul de vase transformée également en roche au cours des temps. De nombreux nothosaures ont été découverts de par le monde, toutefois leur présence en France serait plus exceptionnelle.

# Le souvenir de l'abbé Corriger

L'an dernier en présence du consul d'Israël et du représentant de Yad Vashem en France a été inaugurée la première place de Juste en Lorraine à Sarraltroff. A l'invitation de la commune de

Chaumontel où il avait sauvé 15 juifs de 1941 à 1944 une délégation de notre commune s'est rendue à Chaumontel et s'est recueillie sur la tombe du valeureux enfant de Sarraltroff où il était né. Nous publions la photo de cette journée et nous publions 3 petites lettres remises par des membres de sa famille de Sarraltroff dont l'une à l'occasion de la naissance de sa petite nièce Paulette qui montrent son permanent attachement à Sarraltroff malgré l'éloignement mais qui révèlent aussi le caractère chatoyant de sa personnalité et sa grande bonté. (Un article complet sur l'abbé Corriger est disponible sur Internet sur Wikipédia par une journaliste écrivant dans de grands quotidiens et journaux nationaux venue spécialement de Paris enquêter à Sarraltroff sur l'abbé, Mme Claudia Garderet, qui compte l'intégrer plus tard à d'autres publications tant elle a été impressionnée par l'histoire de l'abbé) d'où l'utilité de publier ces 3 petites lettres car son geste a démontré un courage reconnu unanimement comme tout à fait exceptionnel même par des membres de Y.V.



## Lettre abbé Corriger 1

Dimanche soir 28 juin

Ma chère Denise      Oui. Je viens !

Après une semaine d'attente, je te fais savoir que j'ai un remplaçant pour dimanche prochain 5 juillet. Dis moi comment venir, train ou voiture : Arrange au mieux. Ce mieux pour moi serait un voyage de jour, par un train fin de matinée de Paris, arrivant en soirée à Sarrebourg. Je vous resterai jusqu'au samedi onze.

## Lettre abbé Corriger 2

à Mlle Denise Stein Sarraltroff (sœur de Mme Untereiner)

Passant très souvent Avenue de Breteuil, j'espère la continuer cet été, jusqu'à Sarraltroff, si mon vieux cœur me laisse vie et

## Lettre abbé Corriger 3

Chaumontel lundi 23.09.57

Ma chère bonne mère Denise,

Heureux des si bonnes nouvelles que tu m'apprends. Je n'ai qu'un inguérissable regret : c'est de ne pouvoir aller sur place pour vous féliciter de partager vos joies familiales : mais je demeure sans cesse auprès de vous par le souvenir, la volonté et le cœur. J'entre dans ma 74<sup>e</sup> année et, quoique très actif et vivant je suis toujours souffrant (avec le sourire et la chanson aux lèvres) et extrêmement fatigué - comme je vous suis arrivé il y a deux ans. Toute ma vie a d'ailleurs été ainsi. Je cherche une occasion d'auto qui me jette entre les rabots et les bras de papa Auguste. Je pense que tu as quitté tes charges laitières et que tu pourras être entièrement à tes devoirs maternels.

Le P. Sulpice que j'aime tant, et que je reverrai lundi prochain me complètera ta lettre de vive voix. Je ne l'ai pas revu depuis Pâques, ni Paul et Cécile depuis juin, ni Marthe depuis le même temps. Je n'ai pas bougé sauf 4 jours : une auto amie est venue me prendre un lundi pour Bruxelles, et m'a ramené le samedi fin juillet, sans mérite ! Il y avait mérite à courir à Sarraltroff par route et mobylette. Belle jeunesse fanée !

Il me plairait de me reposer un peu à Sarraltroff, de revoir Walsch et Abreschviller : tu me prêteras un vélomoteur. Jette moi en hâte tes conseils, que je puisse les lire au moins jeudi. Annonce-moi pour la messe de chaque jour.

J'aurais aimé voyager avec le cher Père Sulpice Sinteff mais il n'est plus temps de combiner nos projets.

Heureux de vous revoir tous, je vous embrasse cordialement, cordialement, et encore !....

*Ant. Corriger Chaumontel par Luzarches S et O.*

me permet cette joie. Avec tous mes vœux affectueux pour 1955. J'espère avoir des religieuses pour relever nos Œuvres... et vous accueillir quand vous reviendrez.

*Ant. Corriger 7-1-55*

« Jeanne d'Arc » est tout à fait au point. J'ai rendez-vous lundi prochain pour la mettre en scène, au théâtre, avec le grand directeur du Palais de Chaillot à Paris. Je vais descendre 3 jours à St Jean de Dieu où je me retrouverai un peu en famille ; et auprès du P. Sulpice. J'en profiterai pour aller faire une halte chez Mr et Mme Engel qui étaient absents de chez eux lors de mon dernier passage fin mai. Ils seront un peu votre journal parlé et celui de Sarraltroff auprès de moi.

Je ne sais rien de Gaëtan, et je n'ai que de lointaines nouvelles d'Alice et de ses grandes filles, comme de mes sœurs Lucie et Mme Elisabeth Jantet, toutes deux bien sages et titulaires du Premier Grand Prix du Silence.

Ne les imite pas trop ma petite Denise ; donne moi de vos nouvelles ; parle moi de notre Chère maman Marie. Embrasse la sans fin de ma part, et petit papa Bonne humeur.

*Antoine Corriger*

Ci-joint 3 cartes :

- pour Maman Marie
- pour Yvonne
- pour Ernest Jung. Cette lettre concernait la naissance d'une petite nièce Paulette.

# Les délibérations du conseil municipal

16 janvier 2012

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Rabin André, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine

**DATE DE LA CONVOCATION** : 11 janvier 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : - - -

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : NEANT

Avant de passer aux communications et à l'ordre du jour, le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

Le Maire expose quelques communications =

Le Bulletin Communal 2011 est en cours d'édition, il sera disponible à la distribution dans les 15 jours.

La Cérémonie des Vœux du Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg aura lieu cette année à la Salle des Fêtes de SARRALTROFF le JEUDI 26 JANVIER 2012 à 19h00.

La Municipalité de Chaumontel prévoit de nous accueillir au cours du printemps 2012, ceci en retour de notre invitation du 16 octobre dernier (Cérémonie pour l'Abbé Corriger). Les deux maires fixeront ensemble la date de cette rencontre. Une information sera transmise aux conseillers municipaux dès que la date sera connue.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-01-001 : Aménagement Foncier de DOLVING – Réseau des Chemins**

**2012-01-002 : Création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal – 1ère Classe**

**2012-01-003 : Régime Indemnitaires – Secrétaire de Mairie**

**2012-01-004 : Renouvellement du Contrat Aidé – Pole Emploi**

**2012-01-005 : Régime Indemnitaires – IEMP pour l'Aide Maternelle**

**2012-01-006 : Travaux 2012 à l'Ecole Primaire – Subvention d'Etat DETR**

**2012-01-007 : Gestion Comptable en début d'année - Investissements**

**2012-01-008 : Demande de l'Association AIRSOFT – RAT/57**

**Divers - 1 Remembrement Communal – Carte Communale ou PLU ?**

**2012-01-001 : Aménagement Foncier de DOLVING – Réseau des Chemins**

Le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier de la Commune de DOLVING. Il présente le plan d'ensemble de ces propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité,

VU l'article L.121-17 du code rural,

VU l'article 2 de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959,

DECIDE d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (modification du tracé du Chemin Communal SARRALTROFF – DOLVING) ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-01-002 : Création d'un Poste d'Adjoint Technique Principal – 1ère Classe**

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 13 MARS 2007**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ouvrier communal employé au grade d'Adjoint Technique Principal de 2e Classe depuis le 1er janvier 2007, peut bénéficier, d'après la législation en vigueur et les statuts de la Fonction Publique Territoriale, d'un avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère Classe. Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal crée un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère CLASSE. Il propose que cette création intervienne au 1er JANVIER 2012.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, au 1er JANVIER 2012, ceci sur une durée de 35 heures hebdomadaires,

SUPPRIME au 1er JANVIER 2012, le poste d'Adjoint Technique Principal de 2e Classe,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-01-003 : Régime Indemnitaires – Secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le secrétaire de mairie (catégorie A) bénéficiait jusqu'à présent de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS depuis le 01/01/2007), de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE depuis le 01/01/2007) et de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP depuis le 01/01/2011). Son cadre d'emploi et les statuts de la Fonction Publique Territoriale prévoient une modification du régime indemnitaire par le remplacement de l'IFTS et de l'IEMP par la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR). Le Maire précise que la PFR peut varier en fonction du supplément de travail fourni (heures supplémentaires...) et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice de ses fonctions. Elle est composée de deux parts distinctes : la part « Prime de Fonctions » et la part « Prime de Résultats » auxquelles est attribué, dans leur mode de calcul respectif, un coefficient compris entre 1 et 6 (part « Fonctions ») et entre 0 et 6 (part « Résultats »).

L'IFCE, quant à elle, peut être maintenue à l'occasion des scrutins électoraux dans les conditions prévues lors de l'attribution en JANVIER 2007 (délibération CM du 20/11/2006).

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, sur rapport de Monsieur le Maire, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu les textes législatifs en vigueur, vu le décret 2008-1533 du 22/12/2008,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'ATTRIBUER à compter du 1er JANVIER 2012, au Secrétaire de Mairie, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat = la PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) : ceci avec un coefficient multiplicateur de 2,5 pour la « Part Fonctions » et de 2,5 pour la « Part Résultats »,

PRECISE que les dispositions des indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 qui stipule que, pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il relève, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures. Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité trimestrielle pour la PFR (proratisée pour la durée hebdomadaire de travail soit actuellement 25/35e),

DECIDE DE MAINTENIR le versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), ceci avec un coefficient multiplicateur de 3 (TROIS) dans les mêmes termes que ceux de la délibération du 20/11/2006 (arrêté du 24/11/2006).

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-01-004 : Renouvellement du Contrat Aidé – Pole Emploi**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de POLE EMPLOI (ANPE) de Sarrebourg ont proposé le renouvellement du contrat de

type CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI – anciennement CONTRAT D'AVENIR CAV) pour le poste d'Agent Extérieur sur une durée de SIX MOIS : soit du 1er février 2011 au 31 juillet 2012, ceci à l'attention de Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider cette création de poste CONTRAT UNIQUE D'INSERTION pour le renouvellement du poste actuel de CONTRAT D'AVENIR occupé par Monsieur LITTNER Bernard.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place d'un CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CAE - pour le renouvellement du poste d'Agent Extérieur pour une durée de SIX MOIS à savoir du : 1er février 2012 au 31 juillet 2012, ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2012-01-005 : Régime Indemnitare – IEMP pour l'Aide Maternelle**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 25 mars 2011 instaurant l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures) au 1er JANVIER 2011 pour l'ensemble du personnel Titulaire et Non titulaire de la commune. Il ajoute que, suite au recrutement d'un Adjoint Technique de 2e Classe Titulaire, pour exercer les fonctions d'aide maternelle (au 1er janvier 2012), il y a lieu de prendre en compte ce nouveau poste dans la base de calcul de l'IEMP à compter de l'année 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

DECIDE D'ACCORDER, dans les mêmes termes que ceux mentionnés dans la délibération du 25 mars 2011, l'indemnité IEMP à l'employée titulaire recrutée sur le poste d'Adjoint Technique de 2e Classe – ayant fonction d'ASEM, au 1er JANVIER 2012.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2012-01-006 : Travaux 2012 à l'Ecole Primaire – Subvention d'Etat DETR**

Le Maire présente le projet de travaux sur le bâtiment de l'école primaire (changement des menuiseries extérieures - installation de rideaux dans les salles - réfection et couplage de l'Alarme Incendie entre les deux niveaux du bâtiment). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous-Préfecture de Sarrebourg. Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux mentionné ci-dessus et tel qu'il est présenté, accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

|                                 |                                |
|---------------------------------|--------------------------------|
| DEVIS HORS TAXES =              | 29.900,00 €                    |
| SUBVENTION DETR = 35 %          | - 10.465,00 €                  |
| SOLDE à la charge de la Commune | = 19.435,00 €<br>fonds propres |

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DETR,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2012-01-007 : Gestion Comptable en début d'année – Investissements**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la gestion communale comptable offre la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le maire à réaliser des dépenses nouvelles en investissement sur les budgets 2012, avant le vote des Budgets Primitifs 2012 et ceci à hauteur de 25 % des crédits d'investissement ouverts sur les budgets 2011.

Ces sommes seront validées par leur inscription lors du Vote des Budgets Primitifs 2012 en mars-avril prochain.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager des dépenses nouvelles dans la limite de 25 % des crédits d'investissements ouverts aux budgets 2011 =

Sur le Budget Communal 2011

Sur le Budget Forêts 2011

Sur le Budget Assainissement 2011

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **2012-01-008 : Demande de l'Association AIRSOFT – RAT/57**

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande émise par l'Association d'Airsoft « RAT-57 » pour bénéficier de « l'utilisation » de la Forêt Communale de Sarraltroff, ceci dans le cadre de leurs activités.

Le Maire présente brièvement ce qu'est l'airsoft. Il s'agit d'un jeu de guerre en pleine nature s'assimilant à un style de « paintball » mais utilisant non pas des billes de peinture mais des billes métalliques. Plusieurs équipes s'affrontent donc, généralement en forêt, dans une « guerre virtuelle »...

Après délibération, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

DECIDE DE NE PAS ACCORDER d'autorisation d'occupation de la Forêt Communale de Sarraltroff pour les activités d'Airsoft et rejette donc la demande de l'Association « RAT-57 ».

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Divers - 1 Remembrement Communal – Carte Communale ou PLU ?**

Le Maire rappelle rapidement la procédure d'Aménagement Foncier sur la Commune de Sarraltroff. Il ajoute qu'il est possible d'étudier la mise en place, après la fin de la procédure de remembrement, d'un document d'urbanisme. Deux choix s'offrent à nous : la Carte Communale ou le Plan Local d'Urbanisme. Le Maire propose que les services du Conseil Général de la Moselle, passent prochainement en mairie afin de présenter ces deux possibilités. Une réunion sera prévue prochainement à ce sujet.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

## **5 mars 2012**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Bertrand Kugler (arrivé à 21h00), Fillinger Jean-Marc, Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda, Roth M-Thérèse, Dresch Nadine

**DATE DE LA CONVOCATION** : 29 février 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Weber Grégoire, Rabin André

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

#### **OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT**

Le Maire expose quelques communications =

Les ouvriers communaux ont réalisé durant le mois de février 2012 la peinture intérieure de la Salle des Fêtes.

Un accident de la circulation a entraîné la destruction des deux barrières de protection de l'armoire ADSL INTERNET située sur la Rue de Sarrebourg. Un dossier d'assurance a été ouvert avec le conducteur en faute pour couvrir les frais de réparation de ces protections qui s'avèrent indispensables afin d'éviter ces problèmes à l'avenir.

Nous avons réceptionné un courrier de la DDT de la Moselle nous informant de la réalisation des enrobés sur une partie de la Rue de Hilbesheim.

La 4e parcelle du Lotissement LES PERDRIX a été vendue (acte signé chez le notaire en janvier dernier).

Le Conseil Général de la Moselle nous a transmis la somme que percevra la commune de Sarraltroff dans le cadre du PACTE 57 – Années 2012-2013-2014 = soit : 65.540,00 €.

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-02-009 : Vente d'une parcelle communale Rue de Goerlingen**

**2012-02-010 : Achat d'une parcelle Rue de Fénétrange**

**2012-02-011 : Subventions 2012 aux Associations****2012-02-012 : Travaux sylvicoles 2012****2012-02-013 : Convention avec ERDF (participation enfouissement de réseaux)****2012-02-014 : Convention de Fonctionnement du RPI****2012-02-015 : Chasse Communale - Réserve de Mr FIMAYER****Divers - 1 Travaux 2012**

- 2 Demande de dégrèvement pour facture d'assainissement
- 3 Festival d'Eté « Sarre A Contes »
- 4 Repas du 3e Age
- 5 COM COM AGGL Sarrebourg – Maintenance Eclairage Public
- 6 Dossier PLU ou CARTE COMMUNALE

**2012-02-009 : Vente d'une parcelle communale Rue de Goerlingen**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'achat, émise par Monsieur KOCH Jean-François et son épouse Madame KOCH née BLETTNER Elisabeth, domiciliés à SARRALTROFF – 15 rue de Goerlingen – d'une parcelle communale située contigüe à leur propriété et cadastrée :

SECTION 01 N° 625 LIEU – DIT : Derrière l'Eglise d'une surface totale de = 0,88 are

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTÉ la vente de la parcelle mentionnée ci-dessus à Monsieur et Madame KOCH Jean-François,

FIXE le prix de vente de la parcelle à 1.000,00 € l'are AVEC UN MINIMUM DE 1.000,00 € la vente soit un prix global pour cette vente de MILLE EUROS,

DECIDE que les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, seront à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire ou son représentant (Adjoint) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-010 : Achat d'une parcelle Rue de Fénétrange**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située RUE DE FENETRANGE, à coté de l'Atelier Communal. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes (tenant compte des nouveaux numéros après remembrement communal) :

1/ Section 22 LA CHAPELLE N° 95 Superficie : 7 a 48 ca

au prix de 280,00 € l'are soit

UN PRIX TOTAL DE 2.094,40 €

PROPRIETAIRE :

Monsieur Ernest LITTNER et Madame Jeanne GROSTEPHAN Epouse LITTNER

10 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 280,00 € l'are soit un total de 2.094,40 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-011 : Subventions 2012 aux Associations**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2012. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

| ASSOCIATIONS  | article | Propositions du Maire 2012 | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|---------|----------------------------|----------------------------|
| Amicale des Sapeurs Pompiers                          | 6574    | 460,00 €                   | 460,00 €                   |
| Prévention Routière                                   | 6574    | 75,00 €                    | 75,00 €                    |
| Association Transport Handicapés AIPH Sarrebourg      | 6574    | 150,00 €                   | 150,00 €                   |
| Croix Rouge Française - Sarrebourg                    | 6574    | 100,00 €                   | 100,00 €                   |
| Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APAS    | 6574    | 180,00 €                   | 180,00 €                   |
| Mutuelle Nationale Territoriale - Maintien de Salaire | 6574    | 180,00 €                   | 180,00 €                   |
| Autres (Délib CM)                                     | 6574    | 855,00 €                   | 855,00 €                   |
| <b>TOTAL</b>  |         | <b>2 000,00 €</b>          | <b>2 000,00 €</b>          |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTÉ et VALIDÉ les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDÉ leur inscription au Budget Primitif Communal 2012 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-012 : Travaux sylvicoles 2012**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en forêt communale (investissement) qui ont été programmés pour une somme de 3.200,00 € HT. Puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2012, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = Dégagement manuel de régénérations naturelles dans les parcelles forestières 1 et 9 sur 3,5 HA env. pour un total estimatif HT de 3.200,00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2012 dont les sommes figurent ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-013 : Convention avec ERDF (participation enfouissement de réseaux)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de ERDF de participer financièrement aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques, ceci à hauteur de 370,00 €.

Il ajoute qu'une convention est à signer avec ERDF pour valider cette proposition. Le Maire donne lecture de la convention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE d'accepter la proposition de ERDF METZ LORRAINE fixant une participation financière de 370,00 € pour la réalisation de travaux d'enfouissement de réseaux électriques,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-014 : Convention de Fonctionnement du RPI**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention rectifié (suite à la délibération du CM de Sarraltroff en date du 4 novembre 2011 N°2011-08-072) pour le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) aux écoles de Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE d'accepter la présente convention régissant le fonctionnement du RPI de Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel, ceci à compter de la rentrée scolaire de SEPTEMBRE 2011,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-02-015 : Chasse Communale - Réserve de Mr FIMAYER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'annulation d'une réserve de chasse communale sur le LOT 2 (Mr FIMAYER de HILBESHEIM), ceci à compter du 1er FEVRIER 2012. Le Maire précise que cette procédure doit faire l'objet d'un avis de la Commission Consultative de la Chasse Communale (CCCC). Le Maire ajoute que cette réserve cédée peut faire l'objet d'une réintégration dans le lot communal correspondant (à savoir le LOT 2). Une demande sera faite dans ce sens à la CCCC et au locataire de la Chasse pour le Lot 2 (Association de Chasse LES RENARDS).

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

DECIDE d'accepter la demande de résiliation de réserve de chasse émanant de Mr FIMAYER,

SOLLICITE l'avis de la Commission Consultative de la Chasse Communale sur ce dossier,

DEMANDE au Maire de consulter l'Association de Chasse LES RENARDS afin de connaître leur intention quant à la reprise ou non de cette réserve,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Divers****1 Travaux 2012**

Le Maire rappelle les différents travaux prévus lors des précédentes réunions et qui seront inscrits, si les fonds budgétaires le permettent, aux différents budgets primitifs 2012 (votés lors de la prochaine séance du conseil municipal). La liste des travaux se présente comme suit : Voirie sur la Rue de Fénétrange et Rue du Reberg (trottoirs), Création d'aires de jeux (Réunion de la Commission des Travaux JEUDI 8 MARS – 20h00).

## **2 Demande de dégrèvement pour facture d'assainissement**

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de dégrèvement de facturation d'assainissement pour un compteur d'eau de type agricole. Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande de dégrèvement, vu que la consommation d'eau correspondante, base du calcul de la redevance d'assainissement, ne concerne que des bovins.

## **3 Festival d'Été « Sarre A Contes »**

Le Maire informe le conseil municipal que les responsables du Festival d'Été SARRE A CONTES ont programmé une représentation durant l'été 2012 sur la Commune de Sarraltroff. Plusieurs sites ont été visités pour l'organisation de cette manifestation. C'est le site du Stade Municipal qui, à première vue, a été retenu pour cette séance théâtrale. Une confirmation nous parviendra ultérieurement.

## **4 Repas du 3<sup>e</sup> Age**

Le repas du 3<sup>e</sup> âge est prévu cette année le DIMANCHE 18 MARS. Le Maire donne lecture du menu qui a été choisi par les membres de la Commission Communale des Fêtes. La salle sera préparée, comme les années précédentes, le samedi après-midi.

## **5 COM COM AGGL Sarrebourg – Maintenance Eclairage Public**

Le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg envisage de mettre en place un contrat groupé de maintenance des réseaux d'éclairage public avec un prestataire sur les différentes communes membres. Dès que le projet sera finalisé, une proposition chiffrée sera transmise en mairie pour validation par le Conseil Municipal.

## **6 Dossier PLU ou CARTE COMMUNALE**

Le Maire rappelle la réunion qui était prévue le MERCREDI 22 FEVRIER dernier et qui n'a pas eu lieu. Elle est reportée au MERCREDI 21 MARS 2012 – 14h00. Cette réunion concerne une présentation par un représentant du Conseil Général de la Moselle des différents documents d'urbanisme susceptibles d'être adoptés après le remembrement foncier actuellement en cours sur la Commune de Sarraltroff, à savoir soit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou la Carte Communale.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

# **13 avril 2012**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Bertrand Kugler, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Geoffroy Albert, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Kern Olivier, Jacob Linda, Roth M-Thérèse

**DATE DE LA CONVOCATION** : 4 avril 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Rabin André, Schaeffer Jean-Marie, Dresch Nadine

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Nous avons réceptionné un courrier de RTE concernant des mesures acoustiques et sonores qui ont été effectuées aux abords de la Station Electrique du Bergholz. Ces mesures ont été réalisées en JANVIER et FEVRIER 2012. Les membres du conseil municipal prennent connaissance des données chiffrées de ce rapport qui présentent, d'après les services de RTE, une base toute à fait conforme aux normes en vigueur. Les conseillers municipaux souhaitent qu'une nouvelle étude acoustique soit réalisée en période estivale afin de prendre en compte les bruits émanant des ventilateurs de la Station Electrique.

## **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-03-016 : Restauration des Boiseries de l'Eglise – Travaux en 2 tranches**

**2012-03-017 : Com-Com Aggl. Sarrebourg – Containers à Vêtements (Divers)**

**2012-03-018 : Convention PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES**

**2012-03-019 : Plan Local d'Urbanisme – Carte Communale (Divers)**

**2012-03-020 : Vote des 4 TAXES 2012**

**2012-03-021 : Redevance d'Assainissement 2012**

**2012-03-022 : Comptes de Gestion 2011**

**2012-03-023 : Compte Administratif 2011 – Commune**

**2012-03-024 : Compte Administratif 2011 – Bois et Forêts**

**2012-03-025 : Compte Administratif 2011 – Lotissement Les Perdrix**

**2012-03-026 : Compte Administratif 2011 – Assainissement**

**2012-03-027 : Affectation du Résultat 2011 – Commune**

**2012-03-028 : Affectation du Résultat 2011 – Bois et Forêts**

**2012-03-029 : Affectation du Résultat 2011 – Lotissement Les Perdrix**

**2012-03-030 : Affectation du Résultat 2011 – Assainissement**

**2012-03-031 : Budget Primitif 2012 – Commune**

**2012-03-032 : Budget Primitif 2012 – Bois et Forêts**

**2012-03-033 : Budget Primitif 2012 – Lotissement Les Prunelles**

**2012-03-034 : Budget Primitif 2012 – Lotissement Les Perdrix**

**2012-03-035 : Budget Primitif 2012 – Assainissement**

**2012-03-016 : des Boiseries de l'Eglise – Travaux en 2 tranches**

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2011-08-070 DU 04/11/2011**

Le Maire expose aux conseillers municipaux que les Boiseries classées du Chœur de l'Eglise Paroissiale (œuvre de Dominique Labroise) sont, suite à des infiltrations d'humidité, très abimées et qu'il est nécessaire de réaliser, dans l'urgence, des travaux de restauration. Il présente aux membres présents les devis correspondant à ces travaux et dont le détail figure ci-dessous :

Restauration des boiseries à l'intérieur de l'Eglise :

Devis de la Sté Hervé LERICHE – 51 WITRY LES REIMS

Montant Total HT = 111.790,00 € Montant TTC = 133.700,84 €

Le Maire ajoute que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par les services régionaux des affaires culturelles, la DRAC ceci par deux tranches : une sur 2012 (62.155,00 € HT) et une sur 2013 (49.635,00 € HT). Après délibération, le Conseil Municipal, considérant qu'il est important de réaliser lesdits travaux de restauration des boiseries et des mobiliers de l'Eglise Paroissiale Saint Michel de Sarraltroff :

ACCEPTTE le devis présenté par l'Entreprise LERICHE et mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la Subvention Régionale de la DRAC pour ces restaurations,

FIXE le plan de financement comme suit :

TOTAL HT des Travaux = 111.790,00 € répartis en deux tranches :

Tranche 1 (2012) = 62.155,00 x 40% (DRAC) = 24.862,00 €

62.155,00 x 40% (CG57) = 24.862,00 €

Solde à la charge de la commune = 12.431,00 €

Tranche 2 (2013) = 49.635,00 x 40% (DRAC) = 19.854,00 €

49.635,00 x 40% (CG57) = 19.854,00 €

Solde à la charge de la commune = 9.927,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-017 : Com-Com Aggl. Sarrebourg – Containers à Vêtements (Divers)**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a récemment signé une nouvelle convention avec la Société TRI D'UNION afin de récupérer les vêtements usagés déposés dans les containers sur le territoire de la Communauté de Communes. Il précise également que les containers seront prochainement changés par de nouveaux modèles.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **2012-03-018 : Convention PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une ligne électrique à deux circuits 225.000 V va être installée entre le poste RTE du BERGHOLZ et la sous-station RFF de la Ligne LGV EST EUROPEENNE. Cette liaison électrique sera mise en réseau sous-terrain sur une parcelle propre à cet usage. Une convention doit être signée pour prendre en compte les termes applicables à ce franchissement. Le maire donne lecture de la convention correspondante, à signer avec RTE (sous couvert de la Société LAGLASSE – OMHOVERE / 57155 MARLY). Elle prévoit le versement d'un dédommagement forfaitaire de 150,00 € pour le passage de cette ligne électrique. Après délibération, le conseil municipal :

AUTORISE le maire à signer, avec les services de RTE, la dite convention,

ACCEPTE le dédommagement de 150,00 € pour l'installation de cette ligne,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2012-03-019 : Plan Local d'Urbanisme – Carte Communale (Divers)**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'aménagement foncier (remembrement communal) actuellement en cours. Il ajoute que cette procédure est, à ce jour, quasiment achevée. Il est possible maintenant d'étudier la possibilité de faire établir un document d'urbanisme. Deux possibilités s'offrent à la municipalité dans cette procédure :

LA CARTE COMMUNALE ou LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire présente la méthode d'élaboration de ces deux documents. Après discussion, le conseil municipal :

SOUHAITE s'orienter sur un document d'urbanisme de type PLAN LOCAL D'URBANISME,

SOLLICITE les services de l'Etat (DDT) / Départementaux (CG57) pour l'instruction de ce dossier PLU,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Le Maire ajoute enfin qu'une délibération officielle sera prise dans les prochaines semaines pour valider officiellement cette décision.

### **2012-03-020 : Vote des 4 TAXES 2012**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 4 taxes concernant l'ANNEE 2012 et rappelle que le mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances 2011 et la Fiscalité Directe Locale (Communes – Communautés de Communes – Départements).

Après délibération, le Conseil Municipal est d'avis de valider le taux des 4 taxes locales pour l'année 2012 comme suit :

|   |         |
|---|---------|
| Taxe d'Habitation                         | 14,18 % |
| Taxe Foncière Propriétés Bâties           | 8,50 %  |
| Taxe Foncière Propriétés non Bâties       | 31,46 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 17,70 % |

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2012-03-021 : Redevance d'Assainissement 2012**

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 € le M3. Il rappelle également la mise en place de la collecte depuis l'année 2008, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale « Modernisation des Réseaux de Collecte ». Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 € le M3 d'eau (auxquels s'ajoute la part de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE d'un montant de 0,274 € par M3 pour 2012 soit un total à la charge des redevables de : 0,730 € + 0,274 € = 1,004 € / M3).

### **2012-03-022 : Comptes de Gestion 2011**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PERDRIX » + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion 2011 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

### **2012-03-023 : Compte Administratif 2011 – Commune**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2011 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2012-03-024 : Compte Administratif 2011 – Bois et Forêts**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2011 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2012-03-025 : Compte Administratif 2011 – Lotissement Les Perdrix**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX pour les opérations effectuées durant l'année 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2011 pour le Budget Annexe Lotissement LES PERDRIX faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2012-03-026 : Compte Administratif 2011 – Assainissement**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2011 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

RESULTAT D'EXECUTION

### **2012-03-027 : Affectation du Résultat 2011 – Commune**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif COMMUNE pour l'exercice 2011,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section d'investissement est de : + 58.863,90 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section de fonctionnement est de : + 535.210,27 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2011, d'un montant de : 00 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : 58.863,90 €.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 535.210,27 €.

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

### **2012-03-028 : Affectation du Résultat 2011 – Bois et Forêts**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif BOIS ET FORETS pour l'exercice 2011,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section d'investissement est de : + 12.725,95 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section de fonctionnement est de : + 27.262,43 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2011, d'un montant de : 00,00 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 00,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : 12.725,95 €,
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 27.262,43 €,
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

#### **2012-03-029 : Affectation du Résultat 2011 – Lotissement Les Perdrix**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif LOTISSEMENT LES PERDRIX pour l'exercice 2011,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section d'investissement est de : - 8.350,25 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section de fonctionnement est de : - 127.806,14 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2011, d'un montant de : 00,00 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 00,00 €
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : - 8.350,25 €,
- ~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : - 127.806,14 €,
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

#### **2012-03-030 : Affectation du Résultat 2011 – Assainissement**

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le Compte Administratif BA ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2011,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section d'investissement est de : - 37.662,50 €,

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2011 pour la section de fonctionnement est de : - 709,33 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- ~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2011, d'un montant de : 00,00 €,
- ~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 00,00 €
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : - 37.662,50 €,
- ~ affectation au déficit reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : - 709,33 €,
- ~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

#### **2012-03-031 : Budget Primitif 2012 – Commune**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2012, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2012-03-032 : Budget Primitif 2012 – Bois et Forêts**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2012, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2012-03-033 : Budget Primitif 2012 – Lotissement Les Prunelles**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2012, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2012-03-034 : Budget Primitif 2012 – Lotissement Les Perdrix**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PERDRIX 2012, faisant apparaître les sommes suivantes :

#### **2012-03-035 : Budget Primitif 2012 – Assainissement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2012, faisant apparaître les sommes suivantes :

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 50.

## 24 mai 2012

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Bertrand Kugler, Fillinger Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzenberger, Kern Olivier (arrivé à 21h00), Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Rabin André, Roth M-Thérèse,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 16 mai 2012,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler,

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda, Geofroy Albert, Hajduk André, Dresch Nadine, - - -

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

#### **OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Les travaux de remise en état de la voirie communale ont été réalisés par COLAS – Rue de la Forêt / Rue du Reberg / Schneymuhle. D'autres travaux sont en cours actuellement : Accès à la ZA chez RUDOLPH,

Le 12 juillet prochain, les sapeurs-pompiers effectueront le contrôle des différents poteaux d'incendie sur la commune.

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-04-036 : Convention avec RFF – Etude MO Travaux Hydrauliques au Breuil**

**2012-04-037 : Amortissement des Subv. d'équipement - Cadence d'amortissement**

**2012-04-038 : Décision Modificative de Crédits N° 1 – Synd. Eaux Wintersbourg**

**2012-04-039 : Décision Modificative de Crédits N° 2 – Annonces Trav.**

## Vergers

**2012-04-040 : Assurance SMACL – Sinistre aux barrières de l'Armoire ADSL**

**2012-04-041 : Installation d'une aire de jeu multisports - Achat de terrain**

**2012-04-042 : Validation du Dossier DICRIM**

### DIVERS :

**1- Installation d'une Aire de Jeux = Subvention Régionale et maîtrise d'œuvre**

**2- Réalisation des travaux 2012**

**2012-04-036 : Convention avec RFF – Etude MO Travaux Hydrauliques au Breuil**

Le Maire rappelle la proposition de RFF (Réseau Ferré de France) afin de réaliser l'Etude et les Travaux hydrauliques dans le Quartier du Breuil, conjointement aux travaux de la LGV EST, ceci à hauteur d'un coût total de 500.000,00 euros. RFF nous a demandé de lui présenter une offre chiffrée émise par un Bureau d'Etudes pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Une consultation a été effectuée entre plusieurs bureaux d'études. C'est l'offre conjointe des Cabinets LAMBERT / ECOLOR qui a été retenue pour une somme totale de 26.020,00 € HT. Une convention doit être signée entre la Commune de Sarraltroff et RFF pour valider cette procédure.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

ACCEPTE ET VALIDE l'offre chiffrée du Cabinet LAMBERT – ECOLOR pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux hydrauliques d'un montant total HT de 26.020,00 € HT,

VALIDE le projet de convention à signer entre la Commune de Sarraltroff et RFF,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-037 : Amortissement des Subv. d'équipement - Cadence d'amortissement**

Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer une cadence d'amortissement pour les subventions d'équipement versées dans le cadre de travaux de réseaux, comme pour la création/modernisation des réseaux d'eau potable par exemple (travaux réalisés par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg) sur la commune. Le Maire propose de fixer une cadence d'amortissement par un système de tranches financières qui seraient les suivantes :

Subvention versée d'un montant de 0 € à 5.000 € = amortissement sur 1 an,

Subvention versée d'un montant de 5.001 € à 20.000 € = amortissement sur 5 ans,

Subvention versée d'un montant de 20.001 € à 50.000 € = amortissement sur 10 ans,

Subvention versée d'un montant de plus de 50.000 € = amortissement sur 15 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider le système de cadence d'amortissement des subventions d'équipement versées comme mentionné ci-dessus,

AUTORISE le maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-038 : Décision Modificative de Crédits N° 1 – Synd. Eaux Wintersbourg**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux sur une partie du réseau d'eau potable (extension dans la Rue de l'Eglise) réalisés par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg en 2010-2011. La commune a versé une subvention d'équipement d'un montant de 3.893,00 € au Syndicat des Eaux de Wintersbourg pour ces travaux. Aujourd'hui, il est nécessaire d'amortir cette subvention versée. Cette écriture comptable n'étant pas inscrite au budget primitif communal 2012, il faut voter une décision modificative de crédits. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de voter et valider la décision modificative de crédits suivante :

En investissements : au compte 28041582 - 040 = + 4.000,00 €

au compte 2188 – Op. 020 = + 4.000,00 €

En fonctionnement : au compte 6811 – 042 = + 4.000,00 €

au compte 60621 = + 4.000,00 €

AUTORISE le maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-039 : Décision Modificative de Crédits N° 2 – Trav. Rue des Vergers**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés dans la Rue des Vergers (hydrauliques + voirie) en 2010. Avant ces travaux, les annonces légales (appels d'offres) ont été passées dans différents journaux. Aujourd'hui, il est nécessaire d'intégrer les dépenses correspondant à ces insertions dans les travaux concernés. Cette écriture comptable n'étant pas inscrite au budget primitif communal 2012, il faut voter une décision modificative de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de voter et valider la décision modificative de crédits suivante :

Investissement Recettes au compte 2031 - 041 = + 2.500,00 €

Investissement Dépenses au compte 2151 - 041 = + 2.500,00 €

AUTORISE le maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-040 : Assurance SMACL – Sinistre aux barrières de l'Armoire ADSL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'accident de la circulation survenu cet hiver (le 10 février 2012) sur la R.D.43 à hauteur de l'armoire INTERNET - ADSL Rue de Sarrebourg. Les barrières de protection avaient été percutées par un véhicule. L'Assurance du conducteur (ACM) en cause propose une prise en charge des travaux de remplacement des barrières de protection à hauteur de 1.980,00 euros. Notre Assurance Communale (SMACL) propose de prendre en charge la vétusté à hauteur d'un montant de 220,00 euros (soit un total de 2.200,00 euros). Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ces deux propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'offre de l'assurance ACM d'un montant de 1.980,00 € pour la prise en charge des frais de réparation et de remplacement des barrières de protection de l'Armoire ADSL – Rue de Sarrebourg,

ACCEPTE l'offre de l'assurance SMACL d'un montant de 220,00 € pour la prise en charge de la vétusté des barrières de protection de l'Armoire ADSL – Rue de Sarrebourg,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-041 : Installation d'une aire de jeu multisports - Achat de terrain**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux qui serait située aux abords de la Liaison Cyclable vers Sarrebourg et à proximité du Chemin de Dolving. Une parcelle peut être acquise pour y implanter cette aire de jeux. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes (tenant compte des nouveaux numéros après remembrement communal) :

1/ Section 01 N° 25 Superficie : 7 a 72 ca

au prix de 533,00 € l'are soit

UN PRIX TOTAL DE 4.117,76 €

PROPRIETAIRE :

Monsieur Antoine REIN

24 rue de la Sarre - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 533,00 € l'are soit un total de 4.117,76 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-03-042 : Validation du Dossier DICRIM**

Le Maire informe les conseillers municipaux que le Cabinet RISK PARTENAIRES, mandaté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, nous a transmis le DICRIM pour la Commune de Sarraltroff (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce dossier s'adresse aux élus et à la population de Sarraltroff. Il retrace les différentes actions à mettre en place en cas de catastrophe naturelle (mouvement de terrains, séismes, inondations, ...) et en cas d'alerte ou d'accidents lors de transports de matières dangereuses (TMD : camions, trains...). Le Maire présente ensuite le DICRIM aux membres du Conseil Municipal

et leur propose d'en valider les termes.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

APPROUVE et VALIDE le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), élaboré par le Cabinet RISK PARTENAIRES,

DECIDE d'en mettre un exemplaire à la disposition des Administrés (consultable en mairie),

DECIDE d'en transmettre un exemplaire aux écoles de la commune (pour information),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## DIVERS :

### 1- Installation d'une Aire de Jeux = Subvention Régionale et maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une aire de jeux de type « terrain multisports » au niveau de la Liaison Cyclable Chemin de Dolving. Une demande d'aide financière a été déposée, via la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, aux services de la Région Lorraine (Programme Européen). Nous avons réceptionné un accord de principe d'aide pour ce type de travaux, ceci à hauteur de 10.395,00 €.

Il faut maintenant élaborer un dossier de demande de subvention pour valider ce financement.

Le maire souhaite également solliciter un bureau d'étude pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre et suivre les travaux d'installation correspondants. Le maire propose également un déplacement sur le futur site de réalisation de cette aire de jeux (lors d'une prochaine réunion) afin d'étudier plus en détails l'installation de ce nouvel équipement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions. Une délibération spécifique sera prise ultérieurement.

### 2- Réalisation des travaux 2012

Le Maire rappelle les différents projets de travaux qui ont été validés lors de l'élaboration des budgets primitifs 2012. Ces travaux sont les suivants et vont / sont en cours de réalisation actuellement : réfection des gouttières à l'Ecole Maternelle, Installation d'un grillage de protection sur le Mur de la Maternelle (coté RD43 Rue de Fénétrange) et à l'Atelier Communal / Caserne, Travaux de remplacement des portes d'entrée de l'Ecole Primaire (accord de subvention de la Sous-Préfecture DETR pour 20012), installation de l'Eclairage Public (Rue de la Forêt - Lotissement LES PERDRIX), voie d'accès au Stade Municipal.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

## 25 juin 2012

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Bertrand Kugler, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Kern Olivier, Geoffroy Albert, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri, Dietrich Raphaël, Rabin André, Roth M-Thérèse, Jacob Linda

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 juin 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Alain Schwartzenberger, Hajduk André, Dresch Nadine

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence aux deux tours des élections Présidentielle et Législatives.

Des travaux sont en cours actuellement : Gouttières à l'Ecole Maternelle (9.287,54 € TTC), prévision de l'installation d'un portillon à l'Ecole Maternelle (derrière le Monument aux Morts) et prévision de l'installation d'une cloison au niveau de l'entrée du logement N°2 de l'Ecole Maternelle (petit logement). Les travaux d'installation des nouvelles fenêtres et portes à l'Ecole Primaire seront réalisés en

septembre prochain (couleurs identiques à celles actuelles).

Les travaux de voirie suivants seront réalisés durant l'été : Accès au Stade et place du Club House (COLAS = 14.075,00 € HT) – Accès à la ZA Rudolph et Chemin de la Schneytmuhle (COLAS = 6.012,50 € HT).

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-05-043 : Chasse Communale – Dégrèvement pour les travaux LGV EST**

**2012-05-044 : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme**

**2012-05-045 : Travaux sur les Cloches de l'Eglise**

**2012-05-046 : Forêt Communale – Programme de Travaux 2013**

**2012-05-047 : Forêt Communale – Destination des Coupes 2013**

**2012-05-048 : Forêt Communale – Etat d'Assiette 2014**

**2012-05-049 : Voirie Communale – Prévision d'une Enquête Publique**

**2012-05-050 : Achat de Terrain**

**2012-05-051 : Subvention au Foyer Saint Michel**

**2012-05-052 : Renouvellement de Contrat Aidé (Littner Bernard)**

**2012-05-053 : Création d'une Aire de Jeux : dossier de maîtrise d'œuvre**

## DIVERS :

### 1- Effectifs scolaires à la rentrée 2012-2013

**2012-05-043 : Chasse Communale – Dégrèvement pour les travaux LGV EST**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que INEXIA – RFF a proposé une indemnisation pour les deux lots de chasse ceci suite aux désagréments entraînés par la construction de la LGV EST sur le ban communal. Le détail de ces indemnisations, jusqu'à la fin du bail en cours, est le suivant :

POUR LE LOT INTERCOMMUNAL N° 1 (loué par la Société de Chasse du Sarreck) =

900,00 € par an sur quatre années de bail : au total 3.600,00 € (trois mille six cent euros),

POUR LE LOT COMMUNAL N° 2 (loué par l'Association de Chasse Les Renards) :

1.080,00 € par an sur quatre années de bail : au total 4.320,00 € (quatre mille trois cent vingt euros).

Le Maire propose d'accepter ces deux sommes et de les reverser en totalité et en une fois aux locataires respectifs pour les dédommager des gênes subies lors des travaux de la LGV EST.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter l'indemnisation versée par INEXIA – RFF pour les deux lots de chasse communale (travaux LGV EST), ceci comme décrit ci-dessus,

DECIDE de reverser en une fois l'intégralité des sommes perçues aux locataires respectifs des lots loués,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**2012-05-044 : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. Les demandes d'autorisation de lotir et de construire sont de plus en plus nombreuses et l'application du règlement national d'urbanisme ne permet plus de faire face à cette pression. Il devient donc nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune et du ban communal dans son ensemble afin d'Avoir une maîtrise concertée de notre développement et de notre environnement, ceci suite à l'Aménagement Foncier du ban communal actuellement en cours d'achèvement.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

CONSIDERANT :

que la commune n'est régie que par le règlement national d'urbanisme, que l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme aurait un intérêt évident pour une bonne ges-

tion du développement communal.

qu'il y a lieu de fixer les modalités d'une concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

DECIDE :

1- de prescrire l'élaboration, sur l'ensemble du territoire communal de SARRALTROFF, du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de l'article L123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

2- pour mener à bien la concertation prévue à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, d'informer les habitants de SARRALTROFF, les associations locales et les autres personnes concernées par les moyens de communication suivants : distribution de courrier, ouverture d'un registre en mairie pour y consigner les observations, parution dans la presse locale, organisation de réunions publiques, insertions au bulletin municipal, expositions, ...

3- que les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du projet de PLU conformément à l'article L123-7, ceci, soit à la demande du Préfet de la Moselle, soit à l'initiative du Maire,

4- que le Conseil Général sera associé à l'élaboration du projet de PLU et de solliciter auprès de lui la subvention afférente,

5- que les personnes publiques autres que l'Etat, conformément à l'article L123-8 du Code de l'Urbanisme, seront consultées à leur demande au cours de l'élaboration du projet du PLU.

6- de demander conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite d'opération des études et de procédure d'élaboration du PLU.

7- de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation et de l'élaboration du PLU ;

8- de donner tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de l'élaboration du P.L.U. ;

9- de donner autorisation au Maire pour signer toutes pièces, tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du PLU ;

10- de solliciter de l'Etat conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

11- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget communal.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- au Président de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- au Président de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont la commune est limitrophe ;
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat,
- au Président du Parc Naturel Régional de Lorraine,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;

Conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

d'un affichage en Mairie durant un mois,

d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

#### 2012-05-045 : Travaux sur les Cloches de l'Eglise

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser et de prévoir des travaux urgents sur la mécanique des cloches de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff, notamment le remplacement des brides de fixation. Le Maire présente un devis émis par l'Entreprise BODET SA de Saint Nicolas de Port (54) pour ces travaux. Ce devis s'élève à un TOTAL HT de 6.924,00 € et TOTAL TTC de 8.281,10 € (pour les 3 cloches en fonction dans le clocher de l'église). Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux mentionnés dans le devis de l'Entreprise BODET SA dont le détail figure ci-dessus,

VALIDE le devis de l'Entreprise BODET SA,

DECIDE de mandater ces travaux sur la section des investissements – EGLISE PAROISSIALE – du Budget Primitif Communal 2012,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 2012-05-046 : Forêt Communale – Programme de Travaux 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2013 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 15 A – 8 R – 11) =

Volumes prévisionnels façonnés 459 m3 (bois d'œuvre)

Volumes prévisionnels de bois d'industrie façonnés 94 m3 (bois d'industrie)

Volumes prévisionnels de bois de feu façonnés 00 m3 (bois chauffage)

Volumes prévisionnels façonnés (Menus Produits) 439 stères (façonnés)

Coupes et ventes sur pied (Prévisions non façonnées) 382 stères (menus produits)

Estimation de la recette brute HT se rapportant à ces travaux 35.573,00 €

+ 2.674,00 €

RECETTE TOTALE = 38.247,00 €

Estimation de la dépense totale se rapportant à ces travaux (hors TVA) - 14.400,00 €

Estimation de la recette nette totale = 23.847,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2013 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### 2012-05-047 : Forêt Communale – Destination des Coupes 2013

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2013 comme suit :

COUPES N° 15-8-11 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE DE GRE A GRE de produits sur pied et de HOUPPIERS ou de STERES FACONNES,

Le conseil municipal :

CONFIE l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à une entreprise autre que l'ONF et désigne l'ONF maître d'œuvre,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

FIXE le prix de vente des stères façonnés (bois de chauffage) à 47,00 € HT le stère, (QUARANTE SEPT EUROS),

LES GRUMES seront vendues par l'ONF par vente avec mise en concurrence ou contrat de gré à gré, si la vente se fait par contrat d'approvisionnement, l'ONF prélèvera 1% du montant de la vente pour « frais de vente groupée »,

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 € HT le stère, (ONZE EUROS HT),

PREND ACTE que les lots de fonds de coupes seront réalisés par l'ONF aux tarifs suivants :

Matérialisation des lots : 1,60 € HT le stère,

Réception des lots : 0,90 € HT le stère,

Facturation des lots : 0,00 € le stère (réalisé par la Mairie),

#### 2012-05-048 : Forêt Communale – Etat d'Assiette 2014

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2014 des coupes suivantes =

PARCELLES 13 A – 13 B – 13 – 12 – 19 – 8 – 18.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

sier.

### **2012-05-049 : Voirie Communale - Prévion d'une Enquête Publique**

Le maire rappelle le dossier de vente d'une parcelle communale dans la Rue de la Côte. Il précise que cette parcelle est placée actuellement dans le « Domaine Public Communal » (voirie) et qu'il est nécessaire pour que cette procédure puisse être validée, déplacer la parcelle en question dans le « Domaine Privé Communal ». Cette procédure nécessite l'organisation d'une enquête publique simple. Le Conseil Municipal désigne Mr Grégoire WEBER, 2e Adjoint, Commissaire Enquêteur, et propose d'organiser cette enquête publique au mois de septembre prochain.

### **2012-05-050 : Achat de Terrain**

#### **CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N° 2012-02-010 DU 05 MARS 2012**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une parcelle située RUE DE FENETRANGE, à coté de l'Atelier Communal. La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références :

1/ Section 16 LA CHAPELLE N° 241 Superficie : 7 a 51 ca

au prix de 280,00 € l'are soit

UN PRIX TOTAL DE 2.102,80 €

PROPRIETAIRE :

Monsieur Ernest LITTNER et Madame Jeanne GROSTEPHAN Epouse LITTNER  
10 rue de la Fontaine - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 280,00 € l'are soit un total de 2.102,80 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2012-05-051 : Subvention au Foyer Saint Michel**

Délibération prise en l'absence de Mr André Rabin – Président du Foyer Saint Michel

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Foyer Saint Michel de Sarraltroff organise, durant l'été 2012, des activités pour les enfants et jeunes de Sarraltroff (de type « Centres Aérés »).

Le Président du Foyer Saint Michel sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour couvrir en partie les frais occasionnés par ces périodes de Centres Aérés.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 650,00 € (six cent cinquante euros) au Foyer Saint Michel de Sarraltroff pour l'organisation des centres aérés d'été 2012,

DECIDE que cette somme sera mandatée sur l'article 6574 du budget primitif communal 2012,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2012-05-052 : Renouvellement de Contrat Aidé (Littner Bernard)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de renouveler le contrat de type CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI (CAE) pour le poste d'Agent Extérieur sur une durée de SIX MOIS : soit du 1er AOUT 2012 au 31 JANVIER 2013 occupé actuellement par Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place d'un CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI – CAE - pour le renouvellement du poste d'Agent Extérieur pour une durée de SIX MOIS à savoir du : 1er août 2012 au 31 janvier 2013, ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2012-05-053 : Création d'une Aire de Jeux : dossier de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'une aire de jeux de type terrain multisports aux abords de la Liaison Cyclable SARRALTROFF-SARREBOURG et du Chemin de Dolving. Dans cette optique, le conseil municipal avait souhaité consulter plusieurs bureaux d'études / architectes afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Nous avons réceptionné, en mairie, trois offres et propositions pour cette mission de maîtrise d'œuvre.

Après ouverture des offres, il s'avère que c'est la proposition de l'Architecte THOMAS Michel de Sarrebourg qui est la plus intéressante avec un taux de rémunération de 4,50 %.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'ACCEPTER ET DE VALIDER la proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'une aire de jeux multisports émise par l'Architecte THOMAS Michel de Sarrebourg, s'élevant à 4,50 % des travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DIVERS :**

#### **1- Effectifs scolaires à la rentrée 2012-2013**

Le Maire passe ensuite la parole à Mr André Rabin, Conseiller Municipal en charge des affaires scolaires. Il présente les effectifs (provisoires) de la rentrée scolaire de Septembre 2012 qui font apparaître les chiffres suivants pour le Regroupement Intercommunal :

Ecole Maternelle de Sarraltroff : au total 29 élèves (4 petits + 13 moyens + 12 grands)

Ecole Maternelle de Oberstintel : au total 29 élèves (7 petits + 12 moyens + 10 grands)

Ecole Primaire de Sarraltroff : au total 54 élèves (13 CP + 18 CE1 + 9 CM1 + 14 CM2)

Ecole Primaire de Bettborn : au total 23 élèves (16 CE2 + 7 CM1)

Soit un total sur l'ensemble du regroupement scolaire établi à 135 enfants. Ces chiffres seront à confirmer au mois de septembre 2012.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 15.

## **10 septembre 2012**

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** Bertrand Kugler, Fillingier Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Geoffroy Albert, Hajduk André, Wagner Dimitri, André Rabin, Roth M-Thérèse, Jacob Linda

**DATE DE LA CONVOCATION :** 5 septembre 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Dresch Nadine

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL :** NEANT

Le Maire expose quelques communications =

L'inauguration du Viaduc de la Sarre a eu lieu le MERCREDI 25 JUILLET 2012.

Une représentation du Festival SARRE A CONTES a eu lieu au Stade de Sarraltroff le MERCREDI 25 JUILLET en soirée. Plus de 300 personnes y ont assisté.

Les travaux de voirie suivants ont été réalisés durant l'été : Accès au Stade et place du Club House (COLAS = 14.075,00 € HT) – Accès à la ZA Rudolph et Chemin de la Schneyhmühle (COLAS = 6.012,50 € HT).

A l'école maternelle, une cloison séparative avec l'accès au logement 2 a été posée.

A l'école primaire, nous avons couplé les alarmes incendie des deux étages et posé des rideaux dans les salles de classe. Les portes et fenêtres du rez-de-chaussée seront posées en octobre.

Dans le dossier du Remembrement, nous avons eu confirmation que la pose des clôtures des parcs sera prise en charge et indemnisée par RFF.

L'Etude Hydraulique pour le Quartier du Breuil est en cours de réalisation (effectuée conjointement avec le Cabinet LAMBERT et le Bureau d'Etudes ECOLOR).

Le Préfet de la Moselle a accordé un permis de construire à Mr Jean-Michel POIROT pour une maison d'habitation au Quartier du Reberg. L'avis MAIRE / PREFECTURE étant divergeant (avis défavorable du maire), c'est le préfet qui a validé la demande.

Les Centres Aérés de cet été, organisés par le Foyer Saint Michel (Stage de Voile à la base nautique de Mittersheim, animation sur le Cirque et sur la réalisation de micro-fusées ont été un réel succès avec de nombreux participants. Mr André Rabin, Président du Foyer Saint Michel, rappelle aux conseillers municipaux les différentes actions entreprises avec ces 3 groupes.

Le maire donne état de l'Effectif Scolaire pour la rentrée de septembre 2012.

## **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

### **2012-06-054 : Création d'une Aire de Jeux – Achat de terrain (modification de la Délibération N°2012-04-041)**

#### **DIVERS :**

##### **1. Aire de Jeux**

##### **2. Travaux sur la sonnerie des cloches de l'Eglise**

##### **3. Plantations sur la Rue de Sarrebourg**

##### **4. Sinistre sur le Chapiteau des Associations**

##### **5. Assurance Communale Statutaire**

##### **6. Prévision des travaux 2013**

##### **7. Mutuelle Nationale Territoriale – état au 1er janvier 2013**

##### **8. Poste de secrétaire de mairie – passage à temps complet**

### **2012-06-054 : Création d'une Aire de Jeux – Achat de terrain (modification de la Délibération N°2012-04-041)**

#### **CETTE DELIBERATION REMPLACE ET ANNULE LA DELIBERATION N° 2012-04-041 DU 24 MAI 2012**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux qui serait située aux abords de la Liaison Cyclable vers Sarrebourg et à proximité du Chemin de Dolving. Une parcelle peut être acquise pour y implanter cette aire de jeux.

La parcelle en question est actuellement cadastrée sous les références suivantes (situation ancienne – avant remembrement) :

1/ Section 11 N° 61 Superficie : 10 a 93 ca

au prix de 533,00 € l'are soit

UN PRIX TOTAL DE 5.825,69 €

PROPRIETAIRE :

Monsieur Antoine REIN

24 rue de la Sarre - 57400 SARRALTROFF

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE l'achat de cette parcelle au prix 533,00 € l'are soit un total de 5.825,69 €,

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, s'il y en a, sont à la charge de la Commune,

AUTORISE le maire, ou son adjoint, à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **POINTS DIVERS :**

##### **1. Aire de Jeux**

Le Maire présente le projet préparé par Mr Michel THOMAS, Architecte à Sarrebourg, pour l'implantation d'une aire de jeux et d'un terrain multisports (route de Dolving – à proximité de la piste cyclable). Plusieurs solutions sont proposées par l'architecte, notamment pour le Terrain Multisports.

Le Maire propose de réunir prochainement la Commission des Travaux pour débattre et choisir les installations à mettre en place et qui seront validées lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Un projet détaillé et chiffré sera élaboré par l'Architecte (cf. demandes de subventions aux divers partenaires financiers de la commune).

## **2. Travaux sur la sonnerie des cloches de l'Eglise**

Le Maire informe le conseil municipal que lors d'une récente visite dans le clocher de l'Eglise, la Société BODET de Nancy nous a signalé le mauvais état des installations techniques et des fixations au niveau des 3 cloches. D'importants travaux sont à prévoir dans l'urgence pour pallier à ces usures. Des devis sont en cours de préparation et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

## **3. Plantations sur la Rue de Sarrebourg**

Le Maire rappelle la plantation de rosiers de type « VETTRA » sur la Route de Sarrebourg, ceci il y a une douzaine d'années. Aujourd'hui, l'état « défraîchi » de ces rosiers nous impose de les retirer... Une discussion s'engage sur l'opportunité de remettre en place un parterre de plantes (choix du type des plantes) ou simplement du gazon... Le maire propose aux conseillers municipaux d'y réfléchir et d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

## **4. Sinistre sur le Chapiteau des Associations**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les fortes intempéries survenues dans la soirée du jeudi 28 juin 2012. Le chapiteau des associations, installé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur la place de l'Atelier Municipal pour leur fête champêtre du samedi 30 juin (route de Fénétrange), a été totalement détruit par la pluie, la grêle et le vent.

Le Maire étudie actuellement la possibilité de racheter un nouveau chapiteau (voir quel modèle et taille) ou de passer plutôt par une location de chapiteaux au niveau des Communautés de Communes du secteur.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

## **5. Assurance Communale Statutaire**

Le Maire rappelle de dossier d'assurance communale qui couvre la partie statutaire des traitements des employés municipaux. Concrètement, lorsqu'un agent communal est en arrêt maladie (longue durée, invalidité...) la commune doit prendre en charge plusieurs mois de plein-traitement et plusieurs mois de demi-traitement. Cette assurance statutaire couvre ces frais par le remboursement des salaires versés.

Notre assurance statutaire (CAPAVES) nous informe de la résiliation de notre contrat au 31 décembre 2012. Le courtier d'assurance (MUNTZ Sarrebourg) nous informe quant à lui qu'il repropose un nouveau contrat similaire en termes de cotisation et de mode de calculs, ceci pour une prise en charge au 1er janvier 2013.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

## **6. Prévision des travaux 2013**

Le Maire passe ensuite à l'élaboration du programme de travaux pour 2013. Plusieurs projets sont à l'étude : voirie et trottoirs sur la Rue de Fénétrange / Rue du Reberg, Création d'une Aire de Jeux, revalorisation paysagère du centre du village (place de l'Eglise et de la Mairie). Le Maire propose également aux membres du conseil municipal de réfléchir sur l'opportunité et la possibilité de modifier les systèmes de chauffage des bâtiments communaux (ceci vue la forte augmentation actuelle du combustible fuel).

## **7. Mutuelle Nationale Territoriale – Etat au 1er janvier 2013**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les employés municipaux adhèrent depuis plus de 10 années à la Mutuelle Nationale Territoriale pour leur « Prévoyance Maintien de Salaire ». Les agents cotisent à cette mutuelle et en cas d'arrêt de travail ou de maladie, la mutuelle couvre la perte de salaire jusqu'à la retraite. La municipalité participait à cette cotisation à hauteur de 25 % (sur le salaire brut : part salariale = 0,99% et part patronale = 0,33%).

A compter du 1er janvier 2013, la commune ne pourra plus participer par un mode de pourcentage mais par une somme directement versée aux agents.

Le maire souhaite que la commission de finances se réunisse afin de débattre sur l'opportunité de conserver ce mode de prise en charge ou de participer éventuellement à la Prévoyance Santé, également proposée par la MNT.

Le conseil municipal en débattira lors d'une prochaine réunion.

## **8. Poste de secrétaire de mairie – passage à temps complet**

Le Maire informe le conseil municipal que le secrétaire de mairie, qui effectue actuellement 25 heures par semaine, souhaite passer à temps complet sur la commune de Sarraltroff (ceci au 1er janvier 2013), ceci au vu de la surcharge de travail engendrée par les dossiers en cours (Remembrement – Travaux Connexes – Association Foncière – PLU...). Une discussion s'engage sur l'opportunité et les avantages pour la

population de cette modification de ses horaires, à savoir éventuellement l'ouverture au public d'une demi-journée supplémentaire (le lundi matin par exemple), l'assistance aux associations...

Le Maire souhaite que la commission des finances se réunisse prochainement afin de discuter de ce point et une décision sera prise à la prochaine réunion du conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

## 26 octobre 2012

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Bertrand Kugler, Fillinger Jean-Marc, Weber Grégoire, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Geoffroy Albert, Hajduk André, André Rabin, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Roth M-Thérèse, Jacob Linda, Dresch Nadine

**DATE DE LA CONVOCATION** : 18 octobre 2012

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bertrand Kugler

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Wagner Dimitri

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

### OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Le Maire expose quelques communications =

L'étude thermographique réalisée en mars 2012 par les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a été présentée aux communes membres. Chaque habitant a pu contrôler son bâtiment et l'état de perte de chaleur.

Un cambriolage a eu lieu à l'église de Sarraltroff (effraction à la porte de la sacristie). Plusieurs calices et objets précieux ont été emportés. Un grand nombre d'églises de Moselle ont connu le même sort et le maire précise qu'un dossier a été ouvert à l'Assurance SMACL pour couvrir ce sinistre. Les services de la Gendarmerie nous ont informés qu'un lot de plusieurs calices et objets de culte a été retrouvé dans la maison d'un particulier dans la région de Freyming-Merlebach. Les responsables du conseil de fabrique de Sarraltroff doivent aller vérifier si les calices de Sarraltroff s'y trouvent...

Une entreprise ayant réalisé des travaux de branchement pour une nouvelle maison d'habitation dans le bas de la Rue des Chardonnerets a laissé la voirie ouverte sans enrobés. Les services de la mairie vont enquêter pour savoir de qui il s'agit et solliciter au plus vite la remise en état des enrobés sur la voirie communale à cet endroit.

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**2012-07-055 : Rapport du Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Année 2011**

**2012-07-056 : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

**2012-07-057 : Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

**2012-07-058 : Travaux sur la Sonnerie Civile des cloches de l'église**

**2012-07-059 : Poste de Secrétaire de Mairie – Attaché Territorial – Temps complet**

**2012-07-060 : Travaux d'assainissement communal – DUP pour le passage des canalisations**

### DIVERS :

**1. Aire de Jeux – Travaux à réaliser**

**2. Mutuelle Nationale Territoriale – Participation de la commune**

**3. Foyer Saint Michel – Accueil et Loisir dans les bâtiments communaux et sécurité / conformité des bâtiments**

**2012-07-055 : Rapport du Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Année 2011**

Conformément aux articles L2224-5 et L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 sur le

prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers et établi par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg dont dépend la Commune de Sarraltroff. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le présent rapport (ci-annexé) et notamment sur :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- les indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, le cas échéant les surtaxes communales ;

- enfin pour la gestion comptable : encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2012-07-056 : Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le maire donne lecture de l'Arrêté de Monsieur le Préfet de la Moselle - N°2012-DCTAJ-1-031 du 30 août 2012 fixant le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, du Pays de Fénétrange et de l'Etang du Stock. Cet arrêté préfectoral préconise une fusion entre la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange à la date du 1er janvier 2014 puis une fusion avec la Communauté de Communes de l'Etang du Stock en 2017. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider ces deux fusions suivant le calendrier mentionné dans l'arrêté préfectoral. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE et VALIDE la proposition de fusion entre la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange à la date du 1er janvier 2014, ceci comme stipulé dans l'arrêté préfectoral susmentionné,

ACCEPTE et VALIDE la proposition de fusion entre la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et la Communauté de Communes de l'Etang du Stock en 2017 ceci comme stipulé dans l'arrêté préfectoral susmentionné,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2012-07-057 : Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que le comptable public fournit à la collectivité, conseils et assistance en matière budgétaire et assistance budgétaire, économique, financière et comptable,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE, pour la période du 1er JUILLET 2012 au 31 DECEMBRE 2012, à Mr Charly HELSTROFFER, trésorier par intérim, l'indemnité de conseil conformément à l'article 4 de l'arrêté précédemment cité (taux de 100 %),

ATTRIBUE, à compter du 1er JANVIER 2013 à Mme Dorothee DA SILVA, nommée trésorière de Fénétrange, l'indemnité de conseil conformément à l'article 4 de l'arrêté précédemment cité (taux de 100%),

ATTRIBUE, à compter du 1er JANVIER 2013, à Mme Dorothee DA SILVA, nommée trésorière de Fénétrange, l'indemnité de confection des documents budgétaires (taux de 100 %).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2012-07-058 : Travaux sur la Sonnerie Civile des cloches de l'église

### CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2012-05-045 DU 25 JUIN 2012

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la prévision de travaux urgents sur la mécanique des cloches de l'Eglise Paroissiale de Sarraltroff, notamment le remplacement des brides de fixation. Le Maire rappelle également qu'un devis émis par l'Entreprise BODET SA de Saint Nicolas de Port (54) pour ces travaux avait été présenté en réunion du Conseil Municipal le 25 juin 2012. Ce devis s'élevait à un TOTAL HT de 6.924,00 € et TOTAL TTC de 8.281,10 € (pour les 3 cloches en fonction dans le clocher de l'église). Le maire informe aujourd'hui les conseillers municipaux que la Société HORLOGES PLAIRE SAS de Saint Symphorien de Magne (71) nous présente un devis (avec des prestations et travaux identiques à celui

de BODET SA) pour une somme totale de 3.790,29 € HT et de 4.533,19 € TTC.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux mentionnés dans le devis de la Société HORLOGES PLAIRE SAS dont le détail figure ci-dessus,

VALIDE le devis moins-disant de la Société HORLOGES PLAIRE SAS (sommes mentionnées ci-dessus),

DECIDE de mandater ces travaux sur la section des investissements – EGLISE PAROISSIALE – du Budget Primitif Communal 2012 (ou 2013 suivant le calendrier de réalisation des travaux),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2012-07-059 : Poste de Secrétaire de Mairie – Attaché Territorial – Temps complet

Le maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de faire passer le poste de secrétaire de mairie actuellement à temps non complet (25h00 / semaine) à un poste à temps complet (35h00 / semaine) à compter du 1er janvier 2013. Cette modification de la durée de travail du poste est rendue nécessaire par l'augmentation des tâches liées à cet emploi sur la Commune (élaboration d'un PLU – Travaux Connexes, population à 800 habitants...). Il précise que les services du Centre de Gestion de la Moselle l'ont informé qu'il était nécessaire, dans cette procédure, de modifier la catégorie d'emploi à savoir la modification du grade de « Secrétaire de Mairie » (n'existant plus dans la nomenclature des emplois territoriaux) en « Attaché Territorial » (Catégorie A).

Il ajoute enfin que cette modification horaire pourrait s'accompagner d'une augmentation des heures d'ouverture au public ainsi qu'un service d'assistance aux associations communales (courriers – copies, communications...). La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la création, au 1er JANVIER 2013, d'un Poste d'ATTACHE TERRITORIAL – 5e Echelon actuellement IM = 500 - IB = 431 (pour les fonctions de Secrétaire de Mairie), pour une durée hebdomadaire de 35 heures 00,

DECIDE de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie au Public, à compter du 1er janvier 2013 comme ceci : LUNDI 9h00 – 12h00,

MERCREDI 13h30 – 18h30,

VENDREDI 13h30 – 18h30,

DECIDE de maintenir le Régime Indemnitaires du titulaire du poste =

Prime de Fonctions et Résultats – Délib. du 16/01/2012 (calculs à 35h00),

Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections – Délib. 16/01/2012,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### 2012-07-060 : Travaux d'assainissement communal – DUP pour le passage des canalisations

Dans le cadre du projet de raccordement de la Commune de Sarraltroff à la station d'épuration de Sarrebourg, la Communauté de Communes envisage de réaliser la pose d'une canalisation entre la station d'épuration de Sarrebourg et la tête de réseau du collecteur principal de la Commune de Sarraltroff. Ce réseau neuf acheminera les effluents de la commune de Sarraltroff, mais aussi ceux des communes de Hilbesheim, Lixheim, Vieux-Lixheim, afin de les traiter efficacement avant leur rejet dans le milieu naturel. Le projet comprend le raccordement gravitaire depuis la rue de la Sarre, le raccordement des parties centrales et nord de Sarraltroff, le poste de refoulement et le réseau de transfert par refoulement jusqu'à la station d'épuration existante de Sarrebourg. Pour permettre d'entreprendre les travaux et d'établir à demeure, dans les fonds privés, les futurs réseaux d'eaux usées, il convient de demander la déclaration d'utilité publique de l'opération pour l'acquisition des terrains d'emprise des futures canalisations sur les terrains situés en zone bâtie. Les surfaces à acquérir sont les suivantes (tableau). Afin de réaliser cette opération il est proposé d'acquérir ces terrains par voie d'expropriation. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

D'AUTORISER le Maire à prendre toute disposition en vue de permettre la réalisation de cette opération ;

DE DEMANDER l'engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique concernant l'acquisition des terrains nécessaires susvisés ;

DE SOLLICITER de la part de Monsieur le Préfet de la Moselle l'organisation conjointe de l'enquête parcellaire relative à ce projet ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### TABLEAU DES PARCELLES SOUMISES A DUP ET ENQUETE PARCELLAIRE

| commune     | Section | Parcelle | Propriétaire  | Surface totale       | Surface à acquérir |
|-------------|---------|----------|---|----------------------|--------------------|
| Sarraltroff | 01      | 212      | MME MEYER MAIRE LOUISE ANTOINETTE<br>EP POIROT RAYMOND<br>12 RUE DE SARREBOURG<br>57400 SARRALTROFF<br>MLE POIROT CELIANE FLORINE<br>14 RUE DE SARREBOURG<br>57400 SARRALTROFF  | 0ha24a69<br>0ha13a26 | 1a16               |
| Sarraltroff | 01      | 271      | M POIROT JEAN<br>12 RUE DE SARREBOURG<br>57400 SARRALTROFF<br>M NOUVIER RAYMOND<br>MLE NOUVIER MICHELLE<br>MLE FILLINGER ALINE MARIE<br>15 RUE DE LA SARRE<br>57400 SARRALTROFF | 0ha02a05             | 0a44               |
| Sarraltroff | 01      | 272      | M NOUVIER RAYMOND<br>MLE NOUVIER MICHELLE<br>MLE FILLINGER ALINE MARIE<br>15 RUE DE LA SARRE<br>57400 SARRALTROFF   | 0ha07a58             | 0a70               |
| Sarraltroff | 01      | 590      | M GEOFROY ALOYSIE<br>MME FRICHEMENT ANNIE<br>14 AV MARECHAL FOCH<br>54200 TOUL  | 0ha00a92             | 0a55               |
| Sarraltroff | 01      | 591      | MME GEOFROY MAIRE ANTOINETTE<br>12B AV DE PEZENAS<br>34230 ADISSAN  | 0ha00a52             | 0a52               |
| Sarraltroff | 11      | 195      | SNCF DIRECTION FINANCIERE<br>DIVISION APPLICATIONS FISCALES<br>45 RUE DE LONDRES<br>75379 PARIS CEDEX 08  | 0ha73a75             | 10a15              |
| Sarraltroff | 11      | 201      | M GEOFROY ALOYSIE<br>MME FRICHEMENT ANNIE<br>14 AV MARECHAL FOCH<br>54200 TOUL  | 0ha00a46             | 0a46               |
|             |         |          |   | total                | 13a98              |

### DIVERS :

#### 1. Aire de Jeux – Travaux à réaliser

Le Maire rappelle les travaux d'installation d'une aire de jeux qui serait située au niveau croisement de la Piste Cyclable et du Chemin de Dolving près de la Sarre. Il présente le dossier chiffré et préparé par l'Architecte Michel THOMAS de Sarrebourg pour un montant total de 189.685,60 euros TTC (sans l'achat du terrain). Le maire propose de prévoir une visite de plusieurs sites sur les communes voisines afin de voir ce que l'on pourrait mettre en place à Sarraltroff.

La date du samedi 10 novembre prochain est retenue pour cette visite.

#### 2. Mutuelle Nationale Territoriale – Participation de la commune

Le Maire rappelle que la commune participe à la prévoyance « Maintien de Salaire » de la Mutuelle Nationale Territoriale pour les agents communaux. La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) propose à la commune une prise en charge de la « prévoyance maladie » aux agents ceci à compter du 1er janvier 2013. Les mutuelles labellisées peuvent proposer ce type de contrat et de prise en charge.

Le Maire propose au conseil municipal que les agents sollicitent des devis auprès de leur mutuelle et une décision officielle sera prise lors de la prochaine réunion.

#### 3. Foyer Saint Michel – Accueil et Loisir dans les bâtiments communaux et sécurité / conformité des bâtiments

Le maire informe les membres du conseil municipal que le Foyer Saint Michel accueille, dans le cadre de ses activités, les enfants du RPI dans les bâtiments scolaires de la commune et à la Salle des Fêtes.

Il y a lieu, dans ce dossier, de faire « expertiser » les sécurités de ces bâtiments. Ce dossier sera étudié prochainement (commission de sécurité après désencombrement des combles – greniers des bâtiments scolaires).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 00.

# Communauté de communes

## LES BÉNÉFICIAIRES DE LA GESTION MUTUALISÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

Depuis son instauration le 1er janvier 2011, la Redevance Incitative continue de porter ses fruits.

En effet, les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles enfouies au Centre de Stockage de Hesse ont baissé de 52 % par rapport à 2010. Durant la même période, la collecte des multi-matériaux (notamment ceux déposés en déchèteries) ont augmenté de 54 %, ainsi que le verre en apport volontaire de 22 %. Ces données révèlent la qualité des efforts fournis par les habitants de notre territoire en faveur de la réduction et du tri des déchets.

Dans le cadre d'une stratégie de mutualisation très avancée, les sept intercommunalités de l'arrondissement de Sarrebourg se sont en effet dotées d'un service unique qui gère la collecte et le traitement de nos déchets, le Pôle Déchets de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Pour toute question relative aux déchets ménagers, n'hésitez pas à le contacter en appelant le N° Vert 0 800 807 018 (gratuit depuis un téléphone fixe).

### Chasse aux dépôts sauvages ...

Certaines personnes sont encore tentées de jeter leurs poubelles dans la rue. Mais les agents de collecte ainsi que le personnel du Pôle Déchets veillent, en collaboration avec les services de Police. En effet, plusieurs dizaines d'amendes ont déjà été adressées aux contrevenants, certains dépôts sauvages ont donné lieu à dépôt de plainte. Le risque encouru est une amende de 5<sup>me</sup> classe, soit 1.500 € (art R632-1 du Code Pénal).

## ISIBUS

Pour tout renseignement, contactez l'Espace Transport Public de l'Agglomération Sarrebourgeoise – 1, rue de la Gare à Sarrebourg ou en appelant le N° Vert 0 800 710 636 (gratuit depuis un téléphone fixe).

## VIF SUCCÈS DU SALON DE LA THERMOGRAPHIE ET DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable, la Communauté de Communes a réalisé une campagne de thermographie aérienne portant sur les huit communes de l'agglomération de Sarrebourg. Il s'agissait de mesurer, par le biais de caméras infrarouges embarquées dans un avion, les performances énergétiques des toitures des bâtiments publics ou des habitations individuelles, et ainsi de déceler les éventuels défauts d'isolation.

Les résultats de cette étude ont été présentés au public lors d'un grand forum, qui s'est tenu le samedi 13 et le dimanche 14 octobre dernier, en partenariat avec l'Espace Info Energie et la Chambre de Métiers de la Moselle. Plus de 2.000 visiteurs ont ainsi pu bénéficier de nombreux conseils leur permettant de réaliser des économies d'énergie et 650 habitations ont reçu un diagnostic thermique personnalisé.

Les personnes qui n'ont pu se rendre à cette manifestation pourront néanmoins obtenir toutes les informations utiles sur leur logement, en prenant rendez-vous auprès de Monsieur Antoine KIRVELLE, conseiller de l'Espace Info Energie (tél. : 03.87.86.46.62.) qui tient une permanence à Sarrebourg tous les premiers et troisièmes mardi du mois (agence Isibus 1 rue de la Gare).

## Brèves municipales

### Le permis est obligatoire pour les chiens de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> catégorie.

Si vous possédez un chien classé en 2<sup>e</sup> catégorie (chien de garde ou de défense comme le Staffordshire) ou de 1<sup>re</sup> catégorie (chien d'attaque comme le Pit-bull), depuis le 1er janvier 2010, la déclaration en mairie de ces chiens est remplacée par un permis de détention obligatoire.

Ce permis est délivré sur présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile et pour la 1<sup>ère</sup> catégorie de stérilisation.

Il nécessite, en plus, une attestation d'évaluation d'aptitude du maître. Celle-ci est délivrée par un formateur habilité et agréé par le Préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins et sur la prévention des accidents.

Ce permis est également obligatoire pour les chiens qui présentent les mêmes caractéristiques morphologiques que ceux de la 1<sup>re</sup> catégorie, et cela, quel que soit leur type racial.

Si vous n'effectuez pas ces démarches, vous vous exposez à des sanctions allant jusqu'à une amende de 3.750 euros, une peine de 3 mois d'emprisonnement, la confiscation et/ou l'euthanasie de votre chien ainsi que l'interdiction de détenir un animal.

Nous rappelons aussi aux propriétaires que toute morsure d'une personne par un chien, quelle que soit sa race, doit être déclarée en mairie.

Outre la surveillance vétérinaire à l'égard de la rage, le maire demandera une étude comportementale du chien qui définira la dangerosité de l'animal.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Mairie de Sarraltroff sera ouverte au public une demie journée supplémentaire dans la semaine.**

Les horaires d'ouverture au public seront donc les suivants :

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Le LUNDI MATIN         | de 9h00 à 12h00.  |
| Le MERCREDI APRES MIDI | de 13h30 à 18h30. |
| Le VENDREDI APRES MIDI | de 13h30 à 18h30. |

# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

Le comité du Souvenir Français de Sarraltroff avec 83 membres titulaires a rempli et poursuit les valeurs de sa mission. Malgré la défection au cours de l'année passée, donc celui du décès de Monsieur Albert Scheffer et son épouse Marie avec qui nous perdons un membre toujours présent aux cérémonies et aux assemblées. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille en deuil. Notre porte drapeau, Monsieur Théophile Roos était présent à 24 sorties (cérémonies patriotiques, enterrements, assemblées générales à Sarrebourg, assemblée générale de Moselle Sud à Dieuze, congrès départemental du Souvenir Français à Bitche, cérémonie devant le monument aux morts...).

Un voyage scolaire eut lieu avec le regroupement scolaire de Sarraltroff-Oberstinzel-Bettborn sur les lieux de mémoires : Moulin d'Eschviller et Fort Casso de la Ligne Maginot.

Les deux enseignantes, Mme Klein (Ecole de Sarraltroff) et Mme Staab (Ecole de Bettborn) ainsi que les membres accompagnateurs étaient très satisfaits de la réaction des enfants très intéressés. Les enseignantes nous ont fait parvenir leurs remerciements accompagnés de dessins des élèves démontrant leur réaction.

D'autre part, je tenais également à signaler que mes 14 années de présidence au Souvenir Français et vu mon âge (86 ans) me font perdre mon énergie... Depuis un an je cherche à trouver un remplaçant qui reprendra ma suite.

J'attends jusqu'à notre prochaine assemblée générale courant mars 2013 et, si jusque là aucun remplaçant n'est disponible, j'annoncerai avec grand regret ma démission.



Les porte-drapeaux se dirigent vers le monument aux morts.  
En tête, Théo ROOS et Edmond HIEGEL.

Toutefois, mon espoir reste solide avec la confiance en un membre courageux.

*Bonne Année 2013,*

*Le Président et les Membres du Souvenir Français,*

*Robert Beauvais.*

**NOTE :** Dans la nécropole de SARRALTROFF les tombes françaises et allemandes se côtoient. En effet l'article 225 du traité de Versailles prévoit l'entretien mutuel des tombes des soldats des deux pays.

## Club senior sport



Notre section de Gym douce réservée aux seniors, est constituée dans le but de créer des liens entre les personnes âgées.

Les séances ont lieu en principe deux fois par mois à la salle des fêtes de 14 heures à 15 heures.

L'animatrice Nicole Schaeffer prépare chaque semaine un programme adapté à nos besoins : équilibre, souplesse mais aussi la mémoire, le tout dans la bonne humeur et avec le sourire.

Chaque année en juin nous participons aux traditionnelles Olympiades. Le sport est ouvert à toutes et tous pour découvrir les bienfaits de la gym douce.

Convivialité et bien-être sont les devises de l'association. N'hésitez pas à nous rejoindre.

La gym douce est ouverte à toutes et à tous pour découvrir les bienfaits du sport.

*Bonne Année à tous.*



**FOYER S<sup>t</sup> MICHEL**

**L'Association** Foyer Saint Michel Animation et Culture Populaire a proposé cette année plusieurs activités en direction des enfants : Club de poterie, - découverte de la pratique de la Voile, Centre de Loisirs sur le thème du - CIRQUE et de l'ESPACE.

Il a par ailleurs proposé une sortie au Musée d'Art Moderne au Centre Pompidou à Metz et durant les vacances de la Toussaint un déplacement au Festival d'arts vivants (MICHOT) à Nancy, suivi d'un stage de 3 jours en internat au Relais des Etangs à Languimberg, sur le thème des arts du Cirque et du Spectacle. Une année bien remplie qui a renforcé les liens avec Culture et Liberté du Secteur de Sarrebourg, structure d'Education Populaire à laquelle nous sommes par nos statuts, rattachés depuis très longtemps.

### **Le Club Poterie**

Deux groupes d'enfants scolarisés au RPI de Sarraltroff, Oberstinzel, Bettborn ont été pris en charge dans cet atelier chaque mercredi de 9h à 12 h.

L'objectif de cet atelier est de faire découvrir aux enfants les techniques de modelage de la terre dans la fabrication de pièces, soit à usage usuelles, soit décoratives.

Le modèle n'est pas imposé par contre la technique est enseignée d'une façon rigoureuse en suivant les principes artisanaux de référence (Betschdorf et Soufflenheim).

C'est un espace de création avec un apprentissage conforme aux règles de fabrication.

La deuxième étape est plus ludique et plus spontanée puisqu'il s'agit de l'émaillage soumis aussi à un apprentissage des différents émaux qui vont donner la touche finale à la pièce fabriquée.

Les élèves ont été très attentifs et les pièces réalisées ont fait l'admiration de potiers avertis.

Six élèves de CM2 composaient le premier groupe, 5 élèves du CP et CE1 le deuxième groupe.

L'atelier poterie s'est arrêté comme prévu à la fin du mois de mai.

Pour l'Année 2013 l'atelier ouvrira ses portes à partir du 9 janvier.



*Spectacle final lors du centre aéré (ph. B.K.)*

### **Découverte de la pratique de la Voile**

Dans le cadre des activités proposées aux enfants durant l'été, un stage de voile pour débutants a été mis en place avec le concours de la Base Nautique de Mittersheim.

Ce fut pour les enfants une semaine de RÊVE et la progression a été très rapide.

Nous avons bénéficié d'une semaine météo très estivale, un accueil excellent au Club Nautique de Mittersheim et un traiteur de premier ordre a assuré l'intendance à midi.

Cette activité sera reconduite en 2013 sur 2 semaines, pour débutants et perfectionnement.

### **Centre de Loisirs activités - Arts du Cirque - découverte de l'Espace.**

Le Centre de Loisirs de Sarraltroff a été dirigé cette année par Lili Schneider et son équipe de Culture et Liberté assisté de Caroline Dietrich, directrice adjointe, Marie Oberlé, Laurent Costy pour le stage Espace avec un jeune stagiaire Bafa Guillaume Parrenin.

Quarante enfants ont pu bénéficier d'un séjour très agréable dans de bonnes conditions, avec un encadrement de très haut niveau : vous pouvez redécouvrir les photos sur le blog réalisé pour l'occasion en vous rendant à l'adresse : <http://www.espace.lautre.net/>

Pour le groupe Espace, une sortie au Musée de l'Aviation de Speyer a été organisée, avec le concours de Grégoire Weber comme traducteur et de Claude Dorschner et Raphaël Funazzi comme accompagnateurs.

Un Fête de fin de séjour a été organisée avec au menu un spectacle préparé par les enfants qui a ravi les enfants et les spectateurs et un repas d'été très largement organisé par les mamans toujours très actives et les papas à la buvette et aux fourneaux ... merci le foot de Sarraltroff !

### **Festival des arts vivants Festival MICHOT Nancy le 26 octobre 2012.**

Le FSM avec la coopération de C. L secteur Sarrebourg a mis en place un bus à destination de ce Festival à Nancy.. Les Arts vivants sont un heureux mélange de cirque, de théâtre, de musique... spectacles sous chapiteaux ou dans la rue.

Sur des thématiques un peu - débranchées - c'est ce qui active l'imaginaire, les artistes que l'on a pu découvrir ont inspiré les jeunes qui se sont retrouvés au Stage au relais des Etangs pour les trois premiers jours des vacances de la Toussaint.

Ce stage - **explosif** - s'est rempli en moins d'une journée. Les jeunes ont demandé à ce qu'il soit reprogrammé durant les vacances de février 2013 ... c'est en cours.

### **L'Atelier informatique**

Le FSM a quitté le monde des enfants pour répondre aussi aux préoccupations des grandes personnes - c'est aussi sa **mission**.

Grâce à l'accompagnement de la municipalité, depuis le 7 décembre un atelier informatique propose aux personnes inscrites un parcours de **formation à l'utilisation d'un ordinateur**.

L'Association Foyer Saint Michel est l'organisateur de ces sessions de formation qui se déroulent tous les vendredis soirs de 19 h 45 à 22 heures. Cette tâche a été confiée à Nicolas Quenouille un spécialiste du numérique et aussi étudiant en philosophie à Strasbourg.

Une Session dure **dix séances**, ce qui normalement devrait suffire pour être autonome avec son PC ou son portable. Une deuxième session est prévue à partir du 8 mars 2013 aux mêmes heures.

### Conclusion

L'Association Foyer Saint Michel vous remercie pour la confiance que vous lui témoignez.

Elle remercie particulièrement la municipalité pour son assistance et son soutien financier aux séjours des enfants, son intérêt au développement culturel de ses habitants, et sa participation à **l'atelier Informatique** en nous mettant à disposition la salle informatique à l'Ecole.

Le Président remercie aussi le Conseil Général de la Moselle pour l'accompagnement financier important dans le cadre des **contrats de projets**. Sa participation aux activités de l'Association Saint Michel a été exceptionnelle cette année, ce qui nous a permis de proposer aux familles des séjours et activités à un coût très raisonnable.

Enfin le Président tient à rendre un hommage très appuyé **à l'endroit de la directrice, directrice adjointe,**

**des animateurs cirque, de l'animateur scientifique, du directeur du Centre Nautique de Mittersheim et de notre sympathique Marie Roehr au service des enfants pendant les repas.**

Un grand merci à notre habituel et très sympathique **traiteur**.

Un grand Merci aussi au **Crédit Mutuel**, qui nous soutient et nous accompagne par ses services tout au long de l'Année.

La prise en charge des enfants s'est faite dans les règles de l'art et avec **panache**.

Les projets pour 2013 sont en cours. Au revoir 2012 ..... Vive 2013.

*André RABIN. Président de L'AFSM de Sarraltroff.*

## Club de l'Amitié



Le club de l'amitié de Sarraltroff a déjà une longue existence car la première réunion a eu lieu le 6 janvier 1984 sous l'égide du premier président Monsieur Gaston Blettner qui a occupé son poste jusqu'au 15 janvier 1995, soit une durée de 11 ans

Puis Madame Madeleine Beauvais reprend le flambeau de la présidence du club lors de l'assemblée générale du 15 janvier 1995 et assurera cette fonction jusqu'au 21 janvier 2005 ce qui représente une décennie.

A l'assemblée générale du 21 janvier 2002, Monsieur Albert Willem est élu président à la tête du club de l'amitié. Il est à ce jour toujours en poste.

Notre club se réunit tous les quinze jours, le jeudi à la salle des fêtes de Sarraltroff afin de jouer, qui à la belote, qui au skat, aux jeux de société, pour passer un après midi de détente et de convivialité.

Nous sommes 67 membres de Sarraltroff et des

environs. La porte reste toujours ouverte à toutes les personnes intéressées par nos activités, qui désirent nous rejoindre. Elles seront les bienvenues.

*Bonne année à toutes et à tous*

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES  
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

## Donneurs de Sang

Donner son sang est un geste de solidarité on ne le répètera jamais assez. Le visage de celui qui recevra notre sang nous ne le connaissons pas et probablement jamais sauf cas exceptionnels. Mais un jour peut être nous ou l'un de nos proches deviendront receveurs. C'est le sens de cette chaîne de solidarité, donner, donner et recevoir, même si on ne souhaite pas devenir le receveur. Je remercie toutes celles et tous ceux qui œuvrent ensemble pour rendre les séances de don le plus agréable possible et permettre ainsi des récoltes plus importantes, ainsi que tous les donneurs.

*Que 2013 vous apporte joie et réconfort.*

*Le président et son comité Francis Mathis*

Voici les résultats des collectes 2012:

|             |               |         |
|-------------|---------------|---------|
| SARRALTROFF | le 06.01.2012 | 67 dons |
| OBERSTINZEL | le 13.04.2012 | 46 dons |
| GOERLINGEN  | le 06.07.2012 | 52 dons |
| SARRALTROFF | le 07.09.2012 | 57 dons |

MERCI DE NOTER LES DATES POUR 2013

- le 11.01.2013 à SARRALTROFF
- le 12.04.2013 à OBERSTINZEL
- le 05.07.2013 à GOERLINGEN
- le 11.10.2013 à SARRALTROFF



La société d'arboriculture reste présente sur le terrain arboricole. Tout en n'étant peut être pas exceptionnelle l'année 2012 aura été bonne. La cause en est les gelées printanières qui ont endommagé les fleurs notamment au niveau des fruits à noyaux. Ce fut le cas pour l'arbre emblématique de notre région le mirabellier : certains ont eu des mirabelles à ne savoir qu'en faire, d'autres n'en n'ont pas eu du tout. Même phénomène avec les

quetsches. Il semblerait que les gelées ont surtout atteint les arbres en fond de vallée mais ce phénomène n'a pas été constant. Par contre la production a été bonne pour les pommes et les poires. Toutefois on a constaté de nombreuses chutes de fruit en plein été et des attaques telles que tavelure, moniliose. Les fruits de plus se conservent mal du fait de maladies de la conservation. Il faut traiter mais de façon raisonnée pour ne pas nuire à

l'écosystème. Le classique traitement d'hiver 1 ou 2 fois en hiver reste d'actualité. Pour le reste tout est affaire de cas. Il vaut mieux prévenir que guérir, préparer l'arbre à renforcer ses résistances en apportant à l'automne du compost mûr qu'on peut répartir à la verticale de la corolle de l'arbre avec une barre à mines ou une tarière ou enfouir en évitant de donner trop d'engrais surtout s'ils sont pauvres en oligoéléments. Et puis il faut tailler pour essayer d'obtenir une fructification régulière, taille longue ou courte selon l'arbre et la production enregistrée. Les cours dispensés par les moniteurs sont à disposition pour ceux qui souhaitent en savoir plus. Les tailles de démonstration sont aussi à votre disposition. Les membres de la société peuvent vous conseiller utilement.

Pour les ventes de géraniums et d'annuelles avec le CAT d'Albestroff elles continuent. Cette année à cause des intempéries la vente de chrysanthèmes s'est faite en salle.

*Bonne année verte et bonne santé pour 2013*

*Le président Francis Mathis et son comité*

---

## Gymnastique volontaire

Le Club de Gymnastique de Sarraltroff a repris ses activités sous le préau de l'école.

Désormais il y a deux séances par semaine, les lundis et les jeudis à 20 h 00.

Les séances sont toujours animées par notre dynamique et pétillante Geneviève dont le maître mot est :

**« faites vous plaisir ».**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre si le cœur vous en dit.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact à l'adresse suivante :

laurence.roehr@hotmail.fr



## Sapeurs-pompiers

L'année 2012 s'achève avec son lot d'interventions pour les Sapeurs-Pompiers : secours à personnes, nids de guêpes, accidents de la circulation...

Cette année encore de nombreuses formations ont été effectuées pour le maintien des connaissances de nos " Hommes de Feu ".

Un appel est lancé à toutes les personnes motivées, dès l'âge de 16 ans, qui souhaitent rejoindre le rang des Sapeurs-Pompiers.

Cette année a été marquée par la destruction du chapiteau due aux vents violents et aux orages dans la nuit du 28 au 29 juin 2012, la veille de notre concours de pétanque.

Malgré cela, nous avons tenu à maintenir notre manifestation. Maintien qui n'aurait pas été possible sans la participation de Mr le Maire et du Conseil Municipal qui ont gracieusement mis à notre disposition l'Atelier Municipal. Nous leur adressons encore un grand Merci.

Le 1<sup>er</sup> septembre, une journée détente était organisée pour les membres de l'Amicale et pour remercier l'ensemble des personnes nous ayant soutenu lors de notre fête champêtre.

Nous clôturerons l'année avec la traditionnelle Sainte Barbe, patronne des Sapeurs-Pompiers.

Nous remercions encore la population pour l'accueil sympathique qu'elle nous accorde lors de la vente de nos calendriers.

*Le Corps des Sapeurs-Pompiers, La Présidente et les Membres de l'Amicale vous présentent leurs meilleurs vœux de Prospérité et de Bonheur à l'aube de cette nouvelle année.*



## Sports réunis de Sarraltroff



Au nom de tous les joueurs, dirigeants, bénévoles et membres du comité des Sports Réunis de Sarraltroff, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'Année 2013.

Cette année, vous avez encore été très nombreux à nous soutenir en participant à nos manifestations et nous vous en remercions.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réussite, ainsi qu'à votre famille et vos proches.

*Ludovic HACQUARD  
Président des Sports Réunis de Sarraltroff.*



L'abbé Corriger proclamé Juste parmi les Nations a été Poilu lors de la bataille de Verdun en 1916. Suite aux cérémonies de Sarraltroff nous avons été invités par la commune de Chaumontel à lui rendre hommage sur les lieux de son acte de bravoure lors de la guerre 39/45. Cette photo souvenir montre les représentants des communes de Sarraltroff et Chaumontel, de l'UNC et du Souvenir Français lors de cette journée pleine de découvertes et d'émotions.

*Bonne année à tous.  
Le président Willem*

## A la paroisse

Le jeudi 27 septembre 2012, l'Abbé Jérôme constate que la porte de la Sacristie a été forcée et la trouve alors dans un désordre indescriptible. Quel choc !

Ayant à peine repris nos esprits, nous fîmes le constat que les contenus du coffre-fort et du tabernacle avaient disparu. C'est la première fois, dans les annales de la paroisse, que cela se produisait.

Après inventaire, le constat fut encore plus dur... il manquait 3 calices avec leur patène en argent, 3 ciboires dont 2 en argent également ainsi que la boîte à l'unule.

La Gendarmerie de Farébersviller a appréhendé les voleurs, mais nous ne savons toujours pas si des objets nous appartenant ont été retrouvés. Il s'agit pour nous d'un préjudice très important. Les tractations sont en cours avec l'assurance pour régler ce sinistre.

En ce qui concerne les travaux à l'Eglise :

Les travaux d'assèchement du chœur ont été très concluants, l'humidité des murs a disparu.

La réfection des boiseries du chœur est au programme pour 2013, les subventions ont été accordées à la commune. Nous remercions la municipalité pour son implication dans ce dossier qui permettra de sauver notre patrimoine commun. Les peintures de l'édifice pourront ensuite débiter dans la foulée.



Pour terminer et comme d'habitude, nous remercions chaleureusement Monique Roos qui se dépense sans compter, et Mme Keller la dirigeante, Gaby Mazerand notre organiste ainsi que tous ceux et celles qui œuvrent tout au long de l'année pour notre église.

*Bonne année 2013 !  
Le Président du Conseil de Fabrique de l'Eglise,  
Charles MAZERAND.*

# Sarraltroff par l'histoire

## Rétrospective des années 1712 - 1812 - 1912

**1712** : Duché de Lorraine - Altrof  
Maire : Sébastien Ried,  
Curé : Jacques Brazy,  
Instituteur : Jean Mosbach  
Naissances : 11 soit 6 garçons et 5 filles  
Mariage : 3  
Décès : 7

**1812** : SARRALTROFF – République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy.  
Maire : Dominique Karleskind,  
Curé : Abbé Charles Soleil  
Instituteur : Nicolas Muller  
Naissances : 13 dont 6 garçons et 7 filles  
Mariages : 3  
Décès : 9 dont 3 enfants (4 – 5 et 6 ans).

**1912** : SAARALTDORF – Reichsland Elsass-Lothringen – Kreis Saarbùrg an der Saar – Evêché de Metz.  
Maire (Bürgermeister) : Nicolas Geoffroy.  
Curé : Abbé Landfried  
Instituteur : Schaeffer Antoine  
Naissances : 15  
Mariages : 7  
Décès : 13.

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1912

09.01.1912

Le conseil municipal reporte sa décision concernant l'offre de prix pour le bois du commerce D.Hoechstteter de Brumath.

Le conseil municipal attribue pour 20 ans la concession de l'éclairage public à Anton Rein (du moulin) à condition qu'il réalise l'installation dans les 6 mois à venir.

04.02.1912

Les troncs de hêtre de classe 4 sont du bois d'œuvre, celui de classe 3 a été cédé pour 20 Marks et celui de classe 2 a pour 24 Marks au marchand de bois H. de Brumath sous réserve de l'accord de l'autorité de tutelle.

Les habitants disposent du même droit que cette entreprise.

18.02.1912

Le CM reporte la dette de 73 M due par Joseph Thiry jusqu'à fin juin.

Le CM sollicite de prélever 5 % du prix de vente des bois aux enchères pour couvrir ses frais.

Le CM passe contrat avec Anton Rein pour l'éclairage.

24.03.1912

Le CM pourvoira à l'admission de l'ouvrier Johann Bernhauer à la clinique d'ophtalmologie de Strasbourg mais les transports restent à la charge de ses parents.

Le chêne abattu lors des 2 dernières campagnes d'abattage est attribué à D. Hoechstteter pour 1200 Marks à l'exception d'un gros tronc réservé par Heinrich Hasslauer du moulin de la Schneymuhle.

31.03.1912

Le chêne des 2 parcelles de bois bourgeois est attribué à Joseph Muller, propriétaire d'une scierie à Sarraltroff en vertu d'un contrat antérieur.

08.04.1912

Au 1<sup>er</sup> avril, la commission pour la reproduction animale a dénombré : 185 vaches et 37 veaux soit 222 bêtes au total. En vertu de quoi, le CM décide que seulement 2 taureaux seront entretenus par la commune.

La commune acquiert un terrain de labourage dans la section A de 21 ares 60 pour le pâturage attribué au hardier (gardien des cochons).

21.04.1912

Le prix du bois d'affouage est fixé à 17 Marks. Pour les personnes démunies, il sera cédé à demi-tarif selon liste .

Le CM réattribue pour 3 ans la parcelle de Joseph Thiry, de même que celle qui est située au lieu dit Stauten.

26.05.1912

La commission de fixation des impôts est établie pour 5 ans.

Le CM vote les crédits pour réparer le toit de l'école des garçons.

30.06.1912

La veuve Joseph Scheffer souhaite adjoindre gratuitement une parcelle dite « Muhlbronn » pour l'incorporer dans son jardin et propose de la clôturer gracieusement...

Le CM rappelle qu'il ne cède pas de terrain gratuitement et qu'en plus, elle n'a pas l'autorisation de le clôturer.

21.07.1912

Le CM approuve le projet de travaux forestier pour 1913 établi par le Maître Forestier Impérial à savoir : la plantation de chênes pour 35 Marks au Weiherwald, la plantation de chênes et de hêtres pour 20 Marks au Saarwald (au lieu de 36), achat de jeunes chênes pour 18 Marks au lieu de 27 Marks. Le CM récuse l'éclaircissement de hêtres et chênes proposés, la création d'un chemin de bardage pour 32 marks. il approuve le plan d'abattage pour 1913 au Sarrewald et au Weyerwald pour un gain prévisible de 2940 Marks

02.09.1912 :

Les corvées d'entretien des chemins vicinaux seront de 2 jours pour l'équivalent de 925 Marks fourniture comprise.

01.10.1912 :

Les comptes de 1912 ont été approuvés et les propositions du maire s'établissent pour 1913 à 10.658 Marks en recettes et en dépenses et le CM vote une somme de 4208 Marks à titre complémentaire. Une somme de 2526 Marks

manquant au budget 1913, le CM décide de relever le montant des taxes. L'achat d'un fourneau pour 40 Marks pour la mairie est voté.

08.12.1912 :

Le CM augmente la taxe de pêche fixée en 1905 et réclame 20 Marks à la société de pêche

La race Simmenthaler est retenue pour le taureau. Chaque saillie coûtera 6 Marks. L'achat d'un 3<sup>me</sup> taureau ne se fera que si le nombre total dépasse 240. La commune encaissera et rétribuera le propriétaire qui a à sa charge leur entretien

.....

## 20 août : quand Sarraltroff commémorait les « MOISSONS SANGLANTES » des 18 au 20 août 1914 de la guerre des frontières lors de la bataille de Sarrebourg-Morhange

Suite à la bataille qui eut lieu sur le ban de Sarraltroff les 18-19-20 août 1914, les corps des victimes françaises et allemandes ont été enterrés sur place puis mis dans une fosse commune pour finir par être translattés au cimetière militaire de Sarraltroff en 1920. De 1920 à 1939, avec une coupure de 1940 à 1944, puis de 1945 à 1965 on commémorait cette bataille chaque 20 août.

Les familles des victimes et d'anciens qui vécurent cette bataille ainsi que leurs camarades participaient à cette cérémonie. Personnellement, je me souviens d'un rescapé français amputé d'une jambe qui revenait chaque année. Ce dernier



avait été sauvé par Mr Scheffer Jean (le père de Dominique Scheffer et grand-père de Mme Odette Kern née Scheffer). Deux jours après la bataille, Jean Scheffer et son frère Bernard sont allés sur les lieux des combats et tombèrent sur un soldat français grièvement blessé dans un état comateux.

Aussitôt, ils le signalèrent et leurs proches sont intervenus en le ramenant par voiturage au village. La Croix Rouge militaire allemande prit le relais en l'amenant à l'Hôpital Militaire provisoire du Couvent de Saint Jean de Bassel où le malheureux soldat fut amputé de la jambe droite... Bien soigné il survécut.

En allant lui rendre visite à l'hôpital, Jean Scheffer nota son nom et son adresse : Henri Racouchot, 43 rue Devosge à Dijon... Ce dernier vint régulièrement par la suite en pèleri-

26.12.2012 :

50 Marks sont attribués à titre d'aide à Anton Mazerand fils pour les soins à Strasbourg de son épouse gravement malade. L'autorité de tutelle récuse le contrat de la commune avec le propriétaire du taureau communal (loi du 9/7/1900) et fixe à 4,50 Marks le prix de la saillie et à 50 Marks le complément annuel payable par la caisse communale.

Jacob Geoffroy est retenu parmi 4 postulants du fait de ses qualités d'éleveur et de ses écuries plus vastes et mieux adaptées.

Traduction : Kathy et Armand Kugler

nage à Sarraltroff le 20 août de chaque année s'associer à la commémoration.

Toutefois avec le temps les rangs des victimes et témoins de la bataille de Sarraltroff s'éclaircissaient pour disparaître entre 1960 et 1965. C'est alors que la commune décida d'abandonner la cérémonie du 20 août en ne fêtant plus que celle du 11 novembre. Jusque là la cérémonie du 20 août se déroulait à la Nécropole nationale où sont enterrés soldats français et allemands et le 11 novembre au monument aux morts. Depuis on se rend le 11 novembre au cimetière militaire puis au monument aux morts de Sarraltroff lors de cette unique journée mémorielle de la guerre 14/18.

Ci-jointe une lettre de Henri Racouchot dont il est question plus haut qui revint encore quelquefois à Sarraltroff quand il pouvait... adressée à Dominique Scheffer en septembre 1976...

Le 27 septembre 1976,

*Cher Dominique,*

*Chère Madame,*

*Ce fut un très grand plaisir pour nous de venir vous saluer et de vous trouver en excellente santé. Cela nous a permis de revivre les terribles journées des ... 18, 19, 20 août 1914. Cette dernière journée où je fus grièvement blessé. C'est un miracle que je sois encore du monde.*

*Si je n'avais pas été relevé le 22 vers 19 heures par ton cher père, Monsieur Jean et Monsieur Bernard, je n'aurais certainement pas le plaisir de vous écrire. Il y a de cela 62 ans, et cependant, je revis avec grande émotion ces instants où l'on ne veut pas mourir.*

*Je termine mon Cher Dominique en vous embrassant tous deux et croyez à notre toujours fidèle amitié.*

*JH Racouchot.*

*Je me joins à mon mari pour vous exprimer toute ma reconnaissance et vous embrasser tous deux bien affectueusement.*

*J Racouchot*

*PS : le journal LA GAZETTE de Saarbourg existe-t-il toujours ?*

*Merci encore pour l'eau de la Sarre !! (NDLR : il s'agissait probablement d'eau de vie...)*

*Texte de Robert Beauvais Maire Honoraire de Sarraltroff*

# Prêtres pendant la révolution

## Le Révérend Jean Georges GEOFFROY

Le chiffre des déportés par la Convention sous la Terreur (2.6.1793-27.7.1794) se montait à 46 pour les prêtres en Moselle dont 28 sont morts en déportation (1 au cours de son transport) et 48 pour le département de la Meurthe, dont 38 moururent... « pour purger la France du fanatisme re-



Maison N° 4 rue de Hilbesheim : le prêtre réfractaire s'y cachait dans une niche derrière une armoire lors des perquisitions et y officiait

ligieux »... 3735 prêtres de France furent déportés dont 1065 sont morts en déportation... Un de ces prêtres nous intéresse particulièrement, le Révérend Jean Georges Geoffroy, ordonné prêtre à Metz le 16 mars 1782. Il était le 3<sup>me</sup> d'une famille nombreuse dont 6 sont décédés prématurément. Son père était J. P. Geoffroy, maire et échevin de l'église. Sa mère était Elisabeth Schaeffer. La mère de son père était Catherine Poirot de Petit Eich. Le Révérend Geoffroy exerça d'abord pendant 10 ans les fonctions de vicaire à Bitche puis à Hanviller (Hanweiler). Comme pour des milliers de prêtres le choix s'offrit à lui : le serment de fidélité à la Constitution ou la mort ! Fidèle à ses convictions religieuses il quitta le sol français devenu hostile et se réfugia au Palatinat où il occupa durant 22 mois un poste de vicaire. En 1795 il revint au pays de Bitche devenu pauvre en prêtres pour s'occuper des âmes. Mais il fut capturé le 17.10.1795 et interné au fort de Bitche. Comme il était jeune et fort il se joua des vieux forts et s'évada. Le 5 juillet il fut repris à Hanviller au grand désespoir des fidèles de la région et sur ordre du commandant du fort Neuhaus, surnommé « Maisonneuve » parce qu'il souhaitait faire oublier son nom germanique derrière ses sentiments anticléricaux dans son rapport, il fut transféré de la prison de Sarreguemines à Metz où il devait être condamné à mort. Il fit valoir que lors de son séjour au Palatinat il s'était particulièrement dépensé auprès des soldats français et les documents furent envoyés à Paris où suite à un arrêté de l'exécutif du Directoire il fut condamné à la déportation et transféré à Saint Martin sur l'île de Ré. De là il demanda un recours en grâce et l'obtint le 15.03.1803. De 1804 à 1824 il fut

prêtre à Tholey dans le district d'Ottwiller et mourut le 3.8.1827. A titre de curiosité nous reproduisons la fiche signalétique de ce prêtre avec qui de nombreux habitants de Réding et Sarraltroff et de la région avaient des liens familiaux (Marie et Marguerite Geoffroy se sont mariés dans des familles de Réding (François Bour et Jonas Meyer) : âgé de 42 ans – taille de cinq pieds cinq pouces ; cheveux et sourcils gris noir ; front haut ; yeux gris ; visage long ; nez long ; bouche moyenne ; menton long.

Le bilan sur 28 morts en Moselle concernait un sous-diacre et 14 prêtres dont 8 ont été guillotins à Metz ou fusillés. Sans le secours des fidèles, essentiellement dans la Lorraine parlant l'allemand et la complicité de certains policiers il y aurait eu bien plus de victimes de l'athéisme. Tous ces crimes ont été commis avec la devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Jamais dans l'histoire de l'humanité ces nobles mots n'ont été autant salis que la fois-là. Les soi-disant patriotes, comme ils se nommaient, prônaient la liberté et la fraternité mais ne la reconnaissaient pas pour les autres.

## L'abbé Franck Jean Valentin

Il venait du diocèse de Spire en Allemagne (Speyer) et fut nommé en 1681 comme curé de Sarraltroff par Walter de Lutzelbourg. En 1685 il officia comme curé de Réding mais probablement plutôt en tant qu'administrateur de la paroisse. Il mourut peu de temps après.

Extrait de : Rieding-Eich-Klein Eich de L.BOUR et J. TOUBA Herausgegeben als XXVI. Folge der Ortsgeschichte von J. Touba Selbstverlag 1932 « Lothringer Volkszeitung Metz 32, Mazellenstrasse ».

*Traduction de l'allemand : Bertrand KUGLER*

## Charles Soleil

Curé de Sarraltroff pendant 49 ans, Charles Soleil est né à Sarrebourg le 29 décembre 1741. Il dessert la paroisse qui compte alors 493 habitants de l'été 1773 à sa mort le 27 mars 1822. Auparavant il fut vicaire de Domnon pendant 5 mois puis de Sarrebourg de 1769 à 1773. Le 13 février 1791 il prêta serment sous condition ce que la commune oublia de mentionner dans son procès verbal du 27 février. Suite à ses récriminations, la commune en informa tardivement le District. Suite à la promulgation de la loi sur le bannissement du 26 août 1792, il dut s'exiler et se réfugia avec l'abbé Houbert de Hilbesheim chez son frère Marin à Amsterdam jusqu'en septembre 1802, date à laquelle il retrouva ses paroissiens. Lors de son exil, sa part d'héritage et celle de son frère provenant du boulanger de Sarrebourg Charles

Soleil décédé furent confisquées. Le solde de son traitement (203 l.5s91/2d.) fut reversé le 24 octobre à sa famille.

Après son départ l'apostolat fut exercé par différents religieux. La cachette se trouvait au N° 63 qui appartient à ce jour à la veuve Pierre Mazeram (née Caroline Gauthier) et qui est appelée dans les actes « unser Hausoratorium » oratorium nostrum domesticum. Parmi les prêtres qui y trouvèrent refuge, citons notamment le célèbre capucin Augustin Ernest de Sarrebourg, qui exerçait encore après le Concordat, Houbert de Hilbesheim et Marchal de Dolving. Le prêtre constitutionnel François Joseph Greceli (Grezele), ancien vicaire de Saverne, prêtre constitutionnel depuis le 18.11.1792, fut choisi le 13.11.1793 à cause de ses connaissances également en français, mais fut remplacé le 29 septembre de la même année. Greceli n'eut aucun écho religieux auprès des paroissiens de Sarraltroff et n'y resta pas longtemps. Il ne rédigea pas un seul acte religieux et il devint par la suite officier d'état civil à Drulingen et dans beaucoup de communes voisines ainsi qu'à Veckersviller. Il serait décédé en 1837 sans le moindre repentir. Grécéli, originaire d'Allemagne, était très intéressé. Dès sa nomination, il se préoccupa en premier lieu des avantages que lui procurait sa nouvelle fonction et dans sa lettre de remerciement au District (pour son choix) il le pria de lui préciser le montant des revenus qu'il pouvait tirer de Sarraltroff et de ses annexes.

Extrait de : Die kirchlichen Zustände in Rieding und im Saarburgerland während der Revolution (1789-1802) von L. Bour Gefängnisgeistlicher a. D Imprimerie « La librairie Lorraine » Metz, 30 rue Mazelle 1933. (p 105-106)

Traduction B. KUGLER



## Bergholtz

74 1/2 arpents de hêtres et de chênes, il a été déforesté en l'espace de 2 ans après celui du Fronwald. Ce petit bois se trouvait au nord ouest de Réding et touchait les limites des bans de Sarraltroff et Hilbesheim. Il fut défriché en 1834-1836. Le bois de Sarraltroff du même nom a été défriché à la suite d'un accord de la commune avec son seigneur en 1736. (p 69)

**Le Bergholtz est actuellement traversé par la LGV sur une profondeur de 35 mètres.**

## Le chemin de Réding à Sarraltroff

Suite à la construction de la route nationale, la route de Réding à Sarraltroff, qui, à hauteur de la fontaine Oblinger se bifurque à Eich et passe à mi-hauteur, perdit son utilité. En fait cela ne se révéla pas immédiatement mais seulement au 19<sup>e</sup> siècle, quand une nouvelle route fut créée en prolongement de celle qui venait de Buhl pour aller à Hoff (et de là à Sarraltroff) Cette voie de passage est aujourd'hui dénommée « alter Weg » (le vieux chemin) et n'est plus empruntée par les habitants de Sarraltroff et Eich sauf comme chemin de déserte champêtre du fait qu'il est envahi entre les deux communes par la végétation. (p 58) (Traduction B. KUGLER)



Repas des aînés animé par la musique du Foyer Saint Michel de Sarraltroff

# Photos anciennes de notre village

---



Les fêtes religieuses donnaient lieu à mise en scène avec décoration du village par arcs de triomphe, drapeaux, bannières. Ici la confirmation en 1948. La guerre était juste achevée et les gens manquaient encore de tout, ce qui est visible dans l'habillement des enfants.



Grosse Auguste traverse la rue de Fénétrange avec ses chevaux vers les années 1950 : aujourd'hui les chevaux vapeurs des puissants tracteurs ont détrôné l'animal. La tractorisation a bouleversé la vie des champs.



Passage sous la LGV pour la grande faune

## *Album souvenir*



Scène de la foire à la brocante

## Bon anniversaire Monsieur le Maire honoraire.

Robert Beauvais est né le 11 janvier 1927 à Sarraltroff où il passe une retraite heureuse avec Madeleine son épouse. Ils se sont mariés en 1949. Sa jeunesse a été marquée par son incorporation de force au RAD puis dans la Wehrmacht comme Malgré nous le 10.07.1944. Il sera fait prisonnier puis libéré par l'armée américaine en mars 1945 mais ne retrouvera son village qu'en août 1945. Entré à la SNCF en 1947 où il deviendra contrôleur chef de la signalisation de l'arrondissement de Strasbourg. Il fait valoir ses droits à la retraite en 1982. Conseiller municipal de 1965 à 1977 il deviendra maire jusqu'en 1995. Président de la section locale

du Souvenir français il fondera le club de l'amitié et sera vice président de l'UNC. Très dynamique et entreprenant Robert est intarissable sur sa vie de Malgré nous. Il fut le coauteur avec Emile Muller et le premier adjoint Bertrand Kugler qui commença comme conseiller municipal lors de son dernier mandat du livre publié par la SHAL " Sarraltroff 2400 ans déjà " relatant l'histoire de Sarraltroff à nos jours sous tous ses aspects. Nous lui souhaitons de pouvoir nous raconter encore longtemps toutes les histoires de Sarraltroff qu'il connaît si bien.



## *Album souvenir*

Noces de diamant : Yvone et Albert Untereiner





L'aubade du messi



Saint Nicolas à l'école



*Danse des enfants des écoles lors de leur spectacle de fin d'année pour Noël*



*Saint Nicolas, évêque de Myre, patron des écoliers à l'école maternelle*

# Crédit Mutuel Mobile

## CHOISIR SON FORFAIT TÉLÉPHONIE MOBILE AU CRÉDIT MUTUEL ÇA CHANGE TOUT !

AU CRÉDIT MUTUEL  
J'AI MA BANQUE  
DANS MON MOBILE  
ET ÇA CHANGE TOUT.



**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

**Crédit Mutuel ETANGS ET DEUX PROVINCES**

1 Rue du Maréchal Leclerc  
57930 FENETRANGE

1 Route de Fénétrange  
57400 SARRALTROFF

18 Grand rue  
57930 MITTERSHEIM

9 Rue de Sarrebourg  
57400 LANGATTE

**Tél 0820 891 543** (0.12€/mn)

Le DAS (désat d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Ce document ne se substitue pas à la brochure des tarifs disponibles auprès de votre Classe de Crédit Mutuel ou sur [www.cremobile.com](http://www.cremobile.com).

Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NFM Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NFM Mobile SAS 421 713 882 - RCS Paris - 12, rue Gallon 75107 Paris Cedex 02.